



agglomération Castres-Mazamet

Rapport d'activité 2006



La publication du rapport annuel d'activité, en répondant aux exigences de la loi, permet d'apporter une information, certes aux élus – il s'adresse en premier lieu aux 322 conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération – mais aussi aux partenaires de l'action intercommunale, aux décideurs économiques qui déploient ici leur activité et, plus largement, à tous les habitants de l'agglomération.

J'ai souhaité que ce septième rapport annuel permette, au-delà de la présentation des réalisations 2006, de resituer dans leur globalité les grandes opérations qui se déroulent sur plusieurs années et de faire ressortir la cohérence d'ensemble de l'action conduite. Or, depuis la naissance du district en 1993 et, bien sûr, depuis la création de la Communauté d'agglomération qui lui a succédé en 2000, l'ambition qui n'a cessé de guider l'action publique intercommunale et qui fonde le projet de territoire, est de donner à l'agglomération de Castres-Mazamet et à son bassin d'emploi les moyens du renouveau.

Les efforts consentis sont à la hauteur des difficultés auxquelles il a fallu et il faut encore faire face, mais les premiers résultats sont apparus, et encouragent à persévérer, que ce soit dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, des infrastructures de communication et, bien entendu, du développement économique.

Le pôle universitaire, avec son orientation « professionnalisante », s'enorgueillit désormais, avec la formation d'ingénieurs « informatique et systèmes d'information pour la santé », de déployer une offre de formation jusqu'au niveau bac+5, ce qui ouvre aussi des perspectives pour y développer la recherche publique.

Pionnière dans le domaine des infrastructures à haut débit, l'agglomération dispose d'un réseau en fibre optique et d'un téléport qui lui confèrent une avance certaine en matière de télécommunications et constituent un avantage décisif pour accueillir des activités de services dans les secteurs de pointe.

Avec en outre une offre foncière et immobilière qualifiée, et des possibilités d'accompagnement des projets innovants dans le cadre de sa Technopole, la Communauté d'agglomération a montré depuis 2006 qu'elle réunissait les conditions pour que les entreprises locales s'y développent, et aussi pour accueillir des investisseurs extérieurs.

La Communauté d'agglomération, maître d'ouvrage de voies d'intérêt communautaire, est également le principal financeur de l'aménagement des routes nationales dans son périmètre ; elle accorde une priorité absolue à la réalisation d'une liaison routière rapide et sûre avec la métropole régionale – des engagements ont été pris par l'Etat, dans ce sens, en 2006.

Enfin, elle s'est consacrée à faire évoluer les services à la population que les communes lui ont transférés, qu'il s'agisse de la collecte des déchets ménagers, des transports urbains, ou des équipements culturels et sportifs.

Ainsi, l'intercommunalité entend-elle apporter toute sa contribution pour que Castres-Mazamet continue d'être un pôle économique majeur de la Région Midi-Pyrénées

Jacques LIMOUZY

Ancien Ministre

Président de la Communauté d'agglomération

Réunions tenues en 2006

Conseil de Direction	lundi 16 janvier 2006	
Conseil de Direction	lundi 30 janvier 2006	
Commission des Finances et Bureau	lundi 6 février 2006	
Conseil	lundi 13 février 2006	Débat d'orientations budgétaires
Conseil de Direction	lundi 6 mars 2006	
Commission des Finances et Bureau	lundi 13 mars 2006	
Conseil	lundi 20 mars 2006	Budget 2006
Conseil de Direction	lundi 3 avril 2006	
Conseil de Direction	lundi 10 avril 2006	
Commission des Finances et Bureau	lundi 24 avril 2006	
Conseil	lundi 15 mai 2006	
Conseil de Direction	vendredi 22 mai 2006	
Conseil de Direction	lundi 29 mai 2006	
Commission des Finances et Bureau	lundi 12 juin 2006	Approbation du Compte Administratif 2006
Conseil	lundi 26 juin 2006	
Conseil de Direction	lundi 11 septembre 2006	
Conseil de Direction	lundi 18 septembre 2006	
Commission des Finances et Bureau	lundi 25 septembre 2006	
Conseil	lundi 9 octobre 2006	
Conseil de Direction	lundi 30 octobre 2006	
Conseil de Direction	lundi 13 novembre 2006	
Commission des Finances et Bureau	lundi 20 novembre 2006	
Conseil	lundi 4 décembre 2006	Vote du BS

La réunion mensuelle de coordination avec les directeurs généraux des services et les secrétaires généraux des communes membres se tient le dernier vendredi de chaque mois ; en 2006, elle s'est tenue les 27 janvier, 17 février, 24 mars, 21 avril, 26 mai, 30 juin, 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre, 15 décembre.

Actualité 2006 4

La Communauté d'agglomération 6

Le contexte territorial et les compétences 6

- Le périmètre intercommunal 6
- La caractéristique économique et sociale 6
- Les compétences 7
- L'intérêt communautaire 8

Organisation 8

- Le fonctionnement institutionnel 8
- Les instances de concertation 9
- Les régies 10
- Les organismes extérieurs 10
- Les services et les ressources humaines 11

Les finances (cahier central)

- Le compte administratif du budget principal
- Les comptes administratifs des budgets annexes
- Le bilan
- Les subventions et participations

La politique de communication 13

- La communication en ligne 13
- Le lien avec les habitants : Pôles Sud 13
- Les éditions thématiques 14
- La politique événementielle 14
- Les relations avec la presse 14

L'action intercommunale 15

Stratégie territoriale

et politiques contractuelles 15

- Le projet d'agglomération 15
- Le contrat d'agglomération 16
- La charte et le contrat de pays 17
- Le schéma de cohérence territoriale 18
- La coopération métropolitaine 19
- L'observatoire économique et social et le Système d'Information Géographique 20

Les priorités de l'action intercommunale 20

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie 20

- Les constructions universitaires 20
- La formation d'ingénieurs Isis 21
- Le soutien à la recherche et au transfert de technologie 22
- L'accompagnement de la vie étudiante 22

Développement économique 22

- L'offre foncière 22
- L'offre immobilière 23
- Les aides aux entreprises 23
- L'accueil des créateurs dans les pépinières 23
- L'action de la technopole 24

Réseaux de communication 24

- L'aéroport de Castres-Mazamet 24
- Les infrastructures routières 24

Technologies de l'Information et de la Communication 25

- Le réseau à haut débit et le téléport 25
- La Cyberbase en réseau 26
- IT Média, site du réseau régional Pyramide 26

Les politiques communautaires 27

Transports 27

- Les services Libellus 27
- Les transports interurbains 27
- Les transports scolaires 28

Habitat-logement 28

- Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat 28
- Les organismes HLM 29
- Les publics en difficulté 29

Politique de la ville 29

- L'achèvement du contrat de villes 29
- L'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale 30
- Les adultes relais 30

Environnement et cadre de vie 30

- L'élimination et la valorisation des déchets 30
- L'observation de l'air 32
- La politique de l'eau 32

Équipements sportifs, culturels et de loisirs 33

- L'espace culturel multimédia Apollo-Michel Bourguignon 33
- La salle de musiques actuelles Lo Bolegason 33
- La piscine-patinoire L'Archipel 33
- La base de loisirs du lac des Montagnés 34

Répertoire des sigles 35

Pour en savoir plus 36

Développement économique

- **Extension de la ZAC du Causse**, création d'un pôle chimie fine bio-santé, renforcement de la qualité paysagère et environnementale.



- Constitution de l'association **Castres Mazamet Technopole**, le 20 juillet 2006.



- Ouverture de l'hôtel et pépinière d'entreprises **L'Arobase**.



Plateforme numérique

- Organisation d'une « **Mêlée Numérique** » régionale sur le thème de la e-santé.



- Réactualisation du **schéma directeur à haut débit** de l'agglomération.



- Expérimentation de la technologie alternative du **courant porteur en ligne (CPL)**.



Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

- Après l'ouverture du "Resto U" en 2005, lancement de la construction de la **résidence universitaire**.



- Ouverture de la formation d'ingénieurs **Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé (ISIS)**.



- IUT : ouverture du bâtiment pour le **département Génie du Conditionnement et de l'Emballage**.



Infrastructures de communication

- Lancement du chantier de la **voie urbaine nord** de Castres.



- Inauguration de la **rocade nord ouest** de Castres le 13 mai 2006.



- Accord de l'Etat à l'automne 2006, pour la mise en concession d'une **autoroute Castres-Mazamet / Toulouse**.



Aménagement de l'espace

- Création du syndicat mixte du **Schéma de Cohérence Territoriale**.



- Elaboration de l'avant-projet de coopération à l'échelle de **l'aire métropolitaine toulousaine**.



- **Aménagement et développement durable** : une préoccupation constante.



La communauté d'agglomération



Le contexte territorial et les compétences

Le périmètre intercommunal

Parmi les 8 communautés d'agglomération de Midi-Pyrénées ⁽¹⁾, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet compte la population la plus importante après celle du Grand Toulouse, avec 87 946 habitants répartis dans

16 communes membres : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Valdurenque, Le Vintrou.

Onze de ces communes sont comprises dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Issue de la transformation intervenue au 1^{er} janvier 2000 d'un district créé en 1993, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet présente la caractéristique d'être établie sur 2 aires urbaines (Castres : 61.760 habitants et Mazamet : 26.186 habitants), spécificité qu'elle partage

avec une seule autre communauté : la Communauté urbaine de Le Creusot-Montceau les Mines (71).

La caractéristique économique et sociale

Cœur d'un bassin d'activité qui compte 150.000 habitants dont 58.000 actifs, l'agglomération de Castres-Mazamet constitue le principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone.

La part significative de l'emploi industriel fait la spécificité du bassin de Castres-Mazamet : 34% des salariés privés relèvent de ce secteur (42% avec le secteur du BTP fin 2004).

Cependant, le secteur tertiaire : services aux entreprises, informatique et multimédia notamment, est en forte progression, sous l'effet d'une politique volontariste d'aménagement d'infrastructures à haut débit (réseau en fibre optique, téléport) et de développement des applications des Technologies de l'Information et de la Communication.

Confronté aux profondes mutations, liées à la mondialisation, qui affectent directement une partie de son économie, et en premier lieu les activités qui ont forgé son histoire industrielle (textile, mégisserie, délainage...), le bassin doit faire face à un enjeu de reconversion⁽¹⁾.

Activités représentées :

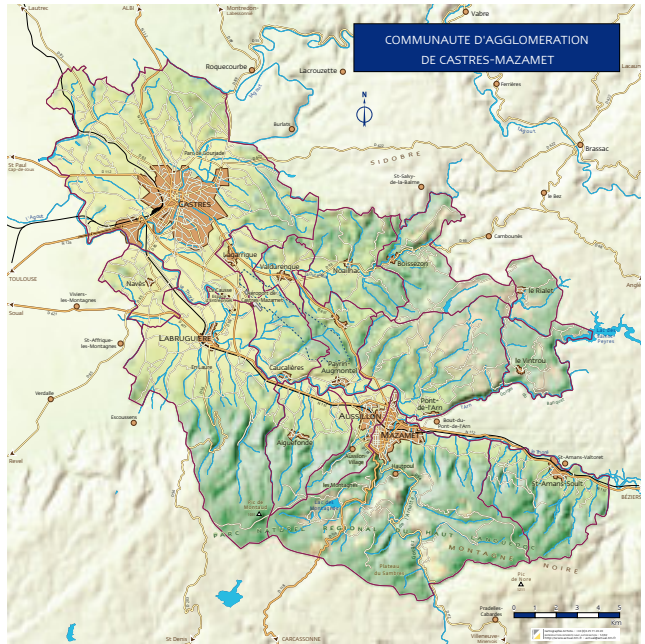
- chimie fine-pharmacie (groupe Pierre Fabre, 1^{er} laboratoire dermo-cosmétique européen en officine et 2^e laboratoire pharmaceutique français indépendant, consacrant à la recherche médicale 30 % de son CAHT - 1,58 milliards d'€ et 8 923 emplois en 2006 -, avec un fort positionnement dans le domaine de l'oncologie, partenaire du Cancéropôle du grand Sud-Ouest),
- mécanique et automatismes (2.600 emplois dans 200 PME),
- textile-habillement (4^e pôle textile français et 1^{er} pôle français de laine cardée avec la moitié des effectifs de l'industrie textile régionale, fortement impactée par la mondialisation),
- bois (la Montagne Noire et les Monts de Lacaune qui enserrant l'agglomération fournissent 25% du volume régional de bois récolté soit 440.000 m³ par an ; présence d'entreprises de 2^e transformation : 65.000 m³ sciés par an),
- pierre (1^{er} centre français d'extraction, de transformation et de négoce de granit),
- agroalimentaire (filière viande, salaison, graines salées et apéritives avec Menguy's, leader français)...

1 - Grand Rodez (12), Grand Tarbes (65), ainsi que Grand Toulouse, SICOVAL et Muretain (31), Albigeois et Castres-Mazamet (81), Montauban Trois Rivières (82) - ces 6 dernières sont engagées depuis 2005, avec les Communautés de communes du Pays de Foix et du Pays de Pamiers (09), du Saint Gaudinois (31) et du Grand Auch (32), dans une démarche de coopération à l'échelle de l'aire métropolitaine toulousaine.

La Communauté d'agglomération, dont la première des compétences est le développement économique, consacre tous ses efforts à relever les défis économiques, en mobilisant l'ensemble des acteurs du développement, et en s'inscrivant dans les dynamiques régionales.

Elle tire pour cela sa force dans un esprit d'entreprise bien présent qui a permis de maintenir un potentiel endogène à partir duquel se développe l'essentiel des nouvelles activités, tout en travaillant à promouvoir une image nouvelle propice à attirer des investisseurs extérieurs.

1 - L'industrie locale a perdu 5.000 emplois entre 1982 et 1993, et 6.000 entre 1993 et 2006, que les créations dans les autres secteurs n'ont pas entièrement compensés, le solde net en fin de période étant négatif (- 2.000 emplois environ).



Les compétences

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération « exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres » les 4 blocs de compétences obligatoires et les 3 blocs de compétences obligatoires optionnelles (à choisir parmi 5) fixés par la loi du 12 juillet 1999, ainsi que des compétences facultatives que ses communes membres ont décidé de lui confier :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Développement économique
2. Aménagement de l'espace
3. Equilibre Social de l'Habitat
4. Politique de la Ville

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES OPTIONNELLES

1. Voirie d'intérêt communautaire
2. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (1)
3. Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : piscine-patinoire de l'Archipel, espace culturel Apollo-Michel Bourguignon, salle de musiques actuelles Lo Bolegason.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1. Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, principalement.

1 - Le champ des compétences a été étendu depuis 2004 à la collecte des déchets ménagers, la Communauté d'agglomération exerçant ainsi la totalité de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers », limitée jusque là à la seule partie « traitement » de cette compétence.

L'intérêt communautaire

Si certaines compétences ont été intégralement transférées par les communes à la Communauté d'agglomération (par exemple, les transports urbains), d'autres l'ont été partiellement.

Dans le premier cas, les communes sont totalement dessaisies de la compétence ; dans le second, la compétence est partagée entre les communes et la Communauté d'agglomération. L'intérêt communautaire fixe la ligne de partage.

Sa définition relève du conseil de la Communauté d'agglomération et doit être votée à la majorité des 2/3 de ses membres.

En 2006, il n'y a pas eu de délibération relative à l'intérêt communautaire⁽¹⁾.

Le 13 août 2004, a été promulguée la loi relative aux libertés et responsabilités locales qui, dans son article 164-IV, a fixé l'obligation de déterminer l'intérêt communautaire dans un délai d'un an à compter de la date de sa promulgation ; à défaut, l'intégralité de la compétence est transférée sur décision du Préfet.

Cette loi a conduit la Communauté d'agglomération à préciser les différentes délibérations déjà adoptées et portant définition de l'intérêt communautaire, soit depuis 2000, 7 délibérations adoptées à l'unanimité :

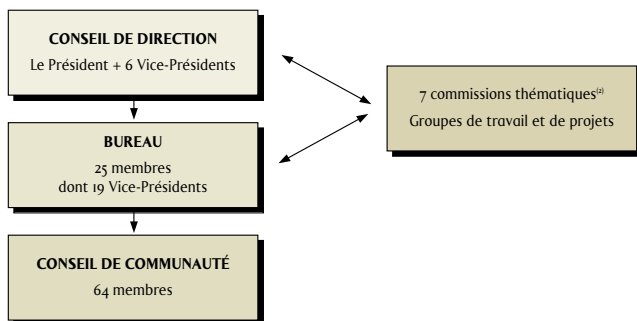
- n° 2000/01 du 11 février 2000 relative à l'intérêt communautaire des compétences,
- n° 2000/122 du 18 décembre 2000 portant détermination des critères de classement de la voirie d'intérêt communautaire située dans les zones d'activité,
- n°2000/123 du 18 décembre 2000 portant définition de la portée de l'intérêt communautaire pour le centre d'interprétation du commerce international et du centre musical et multimédia,
- n° 2002/100 du 28 octobre 2002 relative à l'étude de gestion des décharges de classe 3 et des équipements associés,
- n° 2003/02 du 17 février 2003 portant transfert du budget immobilier à caractère industriel et commercial de la ville de Castres,
- n° 2003/28 du 24 mars 2003 relative à l'intérêt communautaire de la voirie

- de desserte du centre hospitalier intercommunal de Castres-Mazamet et de la ZAC du Causse,
- n° 2005/57 du 27 juin 2005 apportant des précisions sur l'intérêt communautaire qui s'attache aux compétences en matière d'aménagement de l'espace (création et réalisation de zones d'aménagement concerté), d'équilibre social de l'habitat (politique du logement, actions et aides financières en faveur du logement social), de politique de la ville (dispositifs locaux de prévention de la délinquance) et, parmi les compétences obligatoires optionnelles, concernant la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- n° 2005/58 du 27 juin 2005 portant définition en matière de tourisme.

(1) En 2007, la compétence en matière de politique de la ville sera précisée, au regard du nouveau dispositif des Contrats Urbains de Cohésion Sociale mis en place par l'État.

Organisation

Le fonctionnement institutionnel



(1) Composition du Bureau :

Le Président : M. Jacques Limouzy
(les Vice-Présidents sont désignés par un astérisque) : Aiguefonde : M. Alain Guiraud* - Aussillon : M. Didier Houllès*, M. Bernard Escudier* - Boissezon : M. René Bernard - Castres : M. Pascal Bugis*, M. Michel Destresse*, Mme Geneviève Dougados*, M. Richard Amalvy*, M. Pierre Fabre* - Cauillières : M. Jean-Michel Arjona* - Labruguière : M. Jean-Louis Deljarry*, M. David Veaute* - Lagarrigue : M. Michel Benoît* - Mazamet : Mme Suzanne Monteil*, M. Michel Martin*, M. Jean-Daniel Rouanet* - Navès : M. Marc Cousinié* - Noailhac : M. Jean-Louis Gau - Payrin-Augmontel : M. Jean-Louis Henry* - Pont de l'Arn : M. Christian Carayol* - Le Rialet : M. Francis Bouzac - Saint-Amans-Soult : M. Daniel Vialelle* - Valdurenque : M. Jean-Louis Battut - Le Vintrou : M. Rémy Fortanier

L'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération est le Conseil, composé de 64 délégués des communes. Le Bureau comprend, auprès du Président, 19 Vice-Présidents et 5 membres⁽²⁾.

Dans le but d'optimiser le fonctionnement de ces instances, pour que les délégations s'exercent pleinement et afin de garantir la cohérence de l'action, une instance de préparation des décisions a été instituée : le Conseil de Direction, regroupant auprès du Président, les Vice-Présidents qui président les Commissions thématiques créées en plus des Commissions obligatoires que sont la Commission d'appels d'offres et la Commission des Finances.

Les instances de concertation

Conseil de Développement

Par délibération en date du 8 décembre 2003, le Conseil de la Communauté d'agglomération a décidé de participer au regroupement de communes et EPCI dans le cadre du Pays d'Autan et a approuvé la création d'un Conseil de développement commun au pays et à l'agglomération qui s'est substitué au Comité de Bassin pour l'emploi du Sud du Tarn⁽¹⁾.

Le Conseil de développement est une instance de consultation, de concertation,

de proposition et d'animation qui a pour objet de promouvoir le développement durable de l'agglomération et du pays.

Créé sous forme associative depuis 2004, le Conseil de développement a depuis contribué à l'élaboration de la charte du Pays d'Autan, mise en œuvre dans le cadre d'un contrat cadre avec l'Etat, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn. Présidée par M. Robert Barthès, cette assemblée, qui se réunit régulièrement et a mis en place des commissions et groupes de travail, est composée de 55 membres dont 36 sont issus de la société civile : chefs d'entreprise, représentants des syndicats, associations et personnalités qualifiées. La Communauté d'agglomération contribue au fonctionnement du Conseil de développement au travers d'une capitation, apportant ainsi 82 % des participations des communes et EPCI.

Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une commission locale chargée d'évaluer les transferts des charges » doit être créée entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres. Elle est composée de représentants des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal désignant au moins un représentant, et de représentants de la Communauté d'agglomération.

La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres, et peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts.

Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la taxe professionnelle unique et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Cette commission, instituée par délibération en date du 11 février 2000, est présidée par M. Jean-Daniel ROUANET. La Communauté d'agglomération assure à la commission les moyens de son bon fonctionnement. En 2006, elle s'est réunie une seule fois, le 11 décembre, pour rendre son avis sur le calcul de compensation de la charge

nette à prendre en compte dans le cadre de la subdélégation au Conseil Général du Tarn des transports scolaires.

Commission des Services Publics Locaux

Par délibération en date du 26 mai 2003, le Conseil de la Communauté :

- a approuvé la création de la Commission Consultative compétente pour les Services Publics Locaux,
- a fixé la composition de cette commission à 12 membres :
- 6 représentants de la Communauté d'agglomération, dont le Président, membre et Président de droit, les autres membres titulaires disposant d'un suppléant,
- 6 représentants d'associations locales⁽¹⁾.

La compétence de cette commission porte sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière, à savoir :

- la concession d'exploitation cinématographique de l'espace culturel multimédia « Apollo-Michel BOURGUIGNON »,
- la régie chargée de l'exploitation du centre culturel musical et multimédia « Lo Logegason »,
- la régie chargée de l'exploitation du service des transports publics urbains « Libellus ».

La commission est chargée d'examiner chaque année les rapports et les bilans des services concernés et les rapports annuels concernant l'eau, l'assainissement et le

(1) Par délibération en date du 5 mars 2007, le Conseil de la Communauté a désigné les 6 représentants d'associations locales, comme suit :

- un représentant de l'association Ciné-Club,
 - un représentant de l'association Big Band,
 - un représentant de l'Association Tarnaise des Transporteurs Voyageurs,
 - un représentant de la Confédération Syndicale des Familles,
 - un représentant de l'Association des Paralysés de France,
 - un représentant de l'Association Castres-Mazamet Technopole.
- Les membres de cette commission ont été installés lors de la réunion du 20 juin 2007.

traitement des ordures ménagères. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Les régies

Libellus

La Communauté d'agglomération a choisi la régie comme mode de gestion de deux de ses services publics :

- la régie de transport Libellus
- la salle de musiques actuelles Lo Bolegason

Libellus est une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service public industriel et commercial de transports. Cette régie a été créée par délibération du 18 décembre 2000, qui a nommé le directeur ; les statuts ont été fixés par délibérations du 25 juin 2001 et du 21 septembre 2001.

Conformément aux statuts, les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil de la Communauté d'agglomération, sur proposition du Président de celle-ci.

Le conseil d'exploitation est composé de 10 membres, dont 6 représentants de la Communauté d'agglomération. Chacun des membres dispose d'un suppléant. Les 4 membres du conseil d'exploitation n'appartenant pas au Conseil de la Communauté d'agglomération sont choisis dans les catégories suivantes :

- 3 membres représentants des usagers, dont un des associations de parents d'élèves, un des associations des personnes à mobilité réduite et un des associations de personnes âgées ;
 - 1 membre représentant des professionnels, représentant des associations tarnaises de transport de voyageurs.
- En 2006, le Conseil d'exploitation s'est réuni le 7 mars.

Lo Bolegason

Lo Bolegason est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du service public industriel et commercial de la salle de musiques actuelles. Cette régie a été créée par délibération du

25 juin 2001 qui a également fixé les statuts ; le directeur a été nommé par délibération du 21 septembre 2001.

En 2006, le Conseil d'Administration de la régie Lo Bolegason s'est réuni les 13 avril, 11 mai, 26 septembre, 17 novembre et 8 décembre.

Les organismes extérieurs

Par délibération du 30 avril 2001, la Communauté d'agglomération a désigné ses représentants dans plusieurs organismes extérieurs intervenant dans le champ de ses compétences : syndicats mixtes, sociétés d'économie mixte, associations.

Syndicats mixtes

- le syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologies dans le sud du Tarn, présidé par le Président de la Communauté d'agglomération, regroupe auprès de celle-ci le Conseil Général du Tarn et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées ; il est chargé des constructions universitaires, de l'animation de la vie étudiante et du développement du pôle universitaire. Les statuts de ce syndicat seront modifiés en 2007, le Conseil Régional ayant souhaité ne plus faire partie des syndicats mixtes du périmètre du Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion depuis la création de l'Établissement Public Administratif que constitue celui-ci ;
- le syndicat mixte d'étude et de promotion pour la 5^e université en Midi-Pyrénées, qui a été dissous en 2006, consécutivement à la création du Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion ;
- le syndicat mixte de rivière Thoré-Agout en cours de transformation en syndicat mixte du bassin de l'Agout⁽¹⁾ ;
- le syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet ;

(1) Délibérations de la Communauté d'agglomération des 16 mai 2006 et 25 juin 2007.

- le syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés du Tarn - TRIFYL ;

- le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autarn créé par arrêté préfectoral le 16 mai 2006 ;

- le syndicat mixte d'études pour le désenclavement du Sud du Tarn et du Revelois, dont la Communauté d'agglomération a approuvé les statuts par délibération du 4 décembre 2006, a pour objet de conduire toute action de lobbying de communication et de promotion relatives à la modernisation et à l'amélioration du réseau routier ;

- enfin, la Communauté d'agglomération est représentée au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Associations

Il est à noter que, depuis sa création, la Communauté d'agglomération s'est attachée à réorganiser les différentes associations dans le suivi desquelles elle s'est substituée aux communes ; cette réorganisation a débouché sur un dispositif simplifié et plus lisible des associations « satellites » : l'association du Pays d'Autarn a ainsi succédé au Comité de Bassin pour l'Emploi du Sud du Tarn, l'association IT Média 2 a été recentrée sur la formation à distance dans le cadre du réseau régional Pyramide ; enfin, l'activité de 2 associations : Association pour la Restauration de Castres et Association de gestion des pépinières, ont été intégrées dans les services de la Communauté d'agglomération.

En 2006 a été créée « Castres-Mazamet Technopole », association de gestion de la Technopole dont les membres fondateurs sont la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et les Laboratoires Pierre Fabre. L'association a pour objet de déployer les missions technopolitaines définies par le réseau national RETIS :

- animation et mise en réseau des compétences scientifiques et technologiques,
- ingénierie de projets, de l'innovation et de l'incubation,
- le marketing territorial, la prospection et l'accueil d'entreprises.

La Communauté d'agglomération peut également adhérer à des associations dont l'objet est en lien avec ses compétences. Elle se trouve ainsi représentée dans plusieurs associations auxquelles elle apporte son soutien : Tarn Entreprendre, CRIT Diagnostic Ingénierie et Analyse de Castres, Réseau des Pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Sud du Tarn, association interrégionale pour la liaison routière Tarn-Hérault... Elle est également membre de l'Association des Communautés de France.

Sociétés d'économie mixte

La Communauté d'agglomération est l'actionnaire public principal de la société anonyme d'économie mixte Intermédiasud, créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet, territoire pionnier depuis 1990 pour le développement des technologies de l'information et de la communication.

Dotée d'un capital de 808 482 €, la société exerce en 2006 les activités suivantes :

- l'exploitation du réseau de fibre optique, sa mission historique,
- l'exploitation du téléport, équipement qui permet de proposer aux entreprises une solution d'hébergement d'activités technologiques et pour celles qui sont utilisatrices de capacité importante, la fourniture d'accès Internet,
- une activité classique d'opérateur de services Internet (fournisseur d'accès, sécurisation des réseaux et messageries...),
- une mission de promotion du territoire et de soutien aux actions de développement économique de la Communauté d'agglomération.

Depuis 3 ans, la société bénéficie d'une montée en puissance de ses produits d'exploitation qui s'élevaient à 1.340 K€ en 2006 (la croissance annuelle, de 40 %, est fortement tirée par les revenus de l'exploitation du réseau de fibre optique) et d'une progression de la valeur ajoutée, grâce à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

A la fin de l'exercice 2006, les comptes affichent un résultat d'exploitation proche de l'équilibre et un résultat net

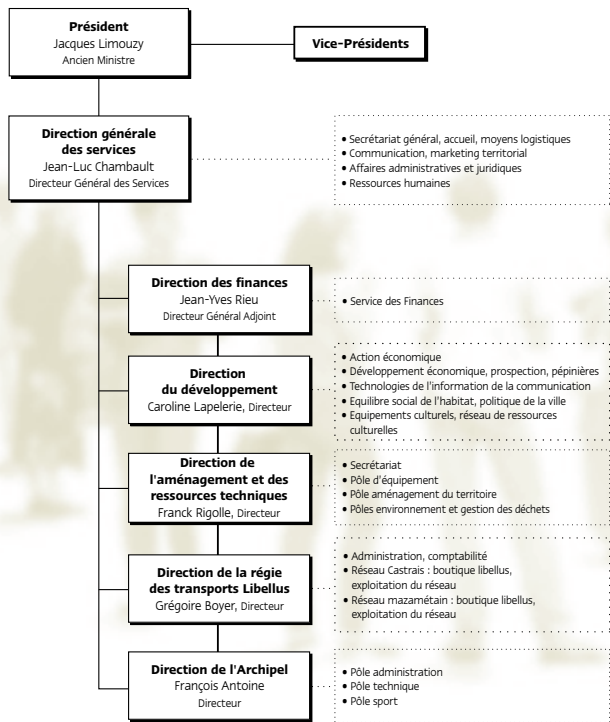
excédentaire. Les infrastructures à haut débit et le téléport dont Intermédiasud a doté l'agglomération confèrent à Castres-Mazamet une attractivité nouvelle ; de ce fait, la société constitue pour la Communauté d'agglomération, un outil de développement économique de premier plan.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération est depuis 2006 membre du Conseil d'administration de la SEM 81, dont les statuts ont été modifiés pour permettre aux structures intercommunales d'y être mieux représentées (la Communauté d'agglomération constituait en 2006 le troisième client public de la SEM 81, avec 166 K€ de

rémunérations payées au titre de mandats d'études et d'aménagement de sites d'activité, notamment. Le suivi des organismes extérieurs dans lesquels la Communauté d'agglomération se trouve représentée, est une des missions du Directeur Général des Services.

Les services et les ressources humaines

L'organigramme n'a pas connu de modification en 2006 ; les services s'articulent autour de la direction générale et de cinq directions, selon le schéma suivant :



Evolution des effectifs

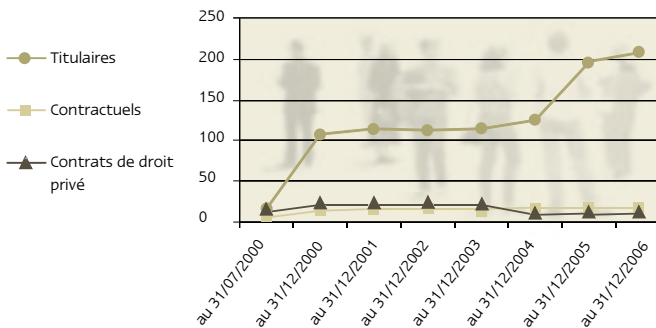
Au 31 décembre 2006, la Communauté d'agglomération employait 208 titulaires, 17 contractuels et 14 agents sous contrats de droit privé (Contrats d'Accès à l'Emploi, Contrats Emploi Consolidé et apprentis), soit un effectif total de 239 agents.

Les recrutements internes en 2006 ont concerné les services suivants :

- la collecte des déchets ménagers : 6 agents de salubrité, 1 agent de maîtrise et un technicien chargé de l'optimisation des tournées,
- la régie des transports Libellus : 2 conducteurs et 1 agent à mi-temps pour la boutique du réseau mazamétain,
- l'Espace Apollo - Michel Bourguignon : 1 agent des services techniques,
- la Direction Générale des Services : 1 agent à mi-temps pour l'accueil de l'Espace Ressources.

Répartition des effectifs

La répartition des effectifs entre la direction générale et les cinq directions se fait comme suit par catégorie et par filière d'emploi :



	Titulaires			Contractuels			contrat de droit privé (*)	Filière adm.	Filière tech.	Filière sport.	Filière Cult.	Total
	A	B	C	A	B	C						
Direction Générale de Services	3	1	11	2	1		4c	16	5		1	22
Direction des Finances	2		2					4				4
Direction du Développement	2		7	3	1		1c 1b	8	7			15
Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	3	5	84	1	1	1	2a - 1b 4c	3	99			102
Régie des Transports	1		57	1				7	52	0	0	59
Archipel	0	5	25	1	5	0	1c	6	21	10	0	37
TOTAUX	11	11	186	8	8	1	14	44	184	10	1	239

(*) a = apprentis - b = CEC - c = CAE

La pyramide des âges

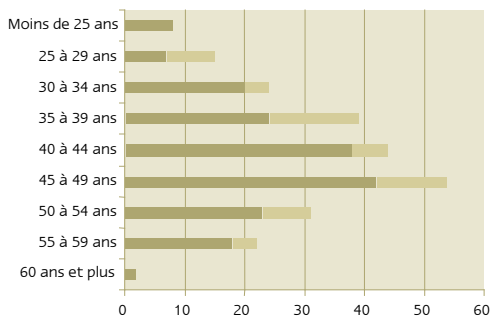
La moyenne d'âge est de 42 ans, les femmes représentent 24 % des emplois, le taux d'encadrement est de 7 %.

Le Comité Technique Paritaire s'est réuni, deux fois, en 2006, le 27 juin, séance au cours de laquelle a été présenté le bilan social et le 20 novembre.

Le programme 2006 du plan pluriannuel de formation a été établi en vue de répondre aux besoins des services et de prendre en compte, en fonction des possibilités existantes, les demandes des agents.

La priorité a continué d'être donnée aux formations nécessaires ou réglementaires, ainsi qu'aux formations visant à améliorer l'adaptation au poste ou aux nouvelles technologies afin d'optimiser la qualité du service rendu au public. Le programme a aussi permis de prendre en compte les demandes personnelles des agents après examen du coût de la

formation sollicité et de l'organisation du service pendant le temps de formation⁽¹⁾. Les formations sont dispensées principalement par le C.N.F.P.T. et le Centre de gestion du Tarn, et font l'objet d'une évaluation. Elles se regroupent autour de 5 grands axes :



(1) La loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction Publique consacre le Droit Individuel à la Formation dans la Fonction Publique à hauteur de 20 h/an, cumulables sur 6 ans, susceptibles de s'exercer en totalité ou en partie, pendant le temps de travail. Ce droit est mis en œuvre à l'initiative de l'agent, en accord avec l'autorité territoriale.

- les formations nécessaires ou obligatoires en rapport avec l'hygiène et la sécurité,
- les formations nécessaires à l'adaptation des agents aux évolutions technologiques,
- les formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou celles liées à un projet professionnel,
- les formations préparatoires aux concours,
- les formations initiales obligatoires après concours.

Les bénéficiaires de formations en 2006 se répartissent comme suit : Direction Générale : 17, Direction des Finances : 7, Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques : 77, Direction du Développement : 20, Libellus : 22, Archipel : 40.

La Communauté d'agglomération poursuit ses efforts dans le champ

de la e-administration et de la simplification des procédures administratives. Ainsi, a été lancée la dématérialisation des échanges d'actes administratifs soumis au contrôle de légalité : délibérations du Conseil de la Communauté, décisions du Président, arrêtés, soit plus de 500 documents par an⁽²⁾.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet « ACTES » du ministère de l'Intérieur, qui autorise les collectivités territoriales à transmettre par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité, et a pour objectif de simplifier et de sécuriser ces échanges. La prochaine étape visée est d'élargir cette procédure à la transmission aux élus et au comptable public de l'ensemble des documents officiels produits par la Communauté d'agglomération. La Communauté d'agglomération

dispose d'un registre des délibérations électroniques, consultable à l'Espace Ressources et les actes communicables sont mis en ligne sur le site internet, actualisé en permanence. Etablissement Public de Coopération Intercommunale soumis aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la transparence administrative, qui a notamment consacré le droit d'accès des personnes aux documents administratifs, la Communauté d'agglomération satisfait aux dispositions mises en œuvre par la Commission d'Accès aux Documents Administratifs⁽³⁾.

(2) La convention d'entrée en vigueur sera conclue avec le Préfet du Tarn le 6 mars 2007.
 (3) En 2007, la personne responsable, au sein des services, de l'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques, sera désignée ; il s'agit de Pascal BERGIER.

La politique de communication

En charge de toutes les actions de communication externe et interne de la Communauté d'agglomération, le chargé de mission « communication et marketing territorial » a pour principale mission de relayer l'action de la collectivité auprès des habitants (site internet, magazine de l'agglomération, relations presse), d'organiser l'information des services aux usagers (collectes et tri des déchets, services de transports publics, équipement sportifs, culturels et de loisirs...), de conduire une stratégie de marketing territorial au service du développement de l'agglomération, en appui sur les priorités de l'action intercommunale. Depuis 2006 s'ajoutent également les actions de communication de Castres-Mazamet Technopole.

La communication en ligne

Le site www.castres-mazamet.com regroupe l'ensemble des informations disponibles sur la collectivité et sur l'agglomération. L'année 2006 a été consacrée à développer les informations pratiques pour faciliter l'installation



de nouveaux arrivants (entreprises, salariés, étudiants), un outil de recherche pour faciliter l'organisation de séjours d'affaires et touristiques, des fiches qui présentent les principaux chantiers

de la Communauté d'agglomération, ainsi que les rubriques actualités qui mettent en avant les temps forts de l'agglomération. L'attractivité du site a été renforcée par un outil cartographique qui permet de découvrir l'agglomération en naviguant à partir de vues aériennes. Cette visualisation vient compléter les informations déjà disponibles et permet de situer les équipements et les services. Toutes les éditions papier peuvent également être téléchargées.

Le lien avec les habitants : Pôles Sud

Le magazine Pôles Sud informe les habitants sur l'action de la Communauté d'agglomération, ses projets et de façon plus large la vie économique et culturelle du territoire. Ce magazine de 16 pages est distribué dans les boîtes aux lettres des 16 communes membres de la Communauté d'agglomération. Pôles Sud peut également être consulté en ligne dès parution sur le site internet où sont également disponibles à la consultation tous les numéros parus



depuis octobre 2002.
En 2006 trois numéros de Pôles Sud ont été publiés.

Les éditions thématiques

- En 2006, ont été édités,
- pour le Pôle Habitat - Politique de la Ville : deux dépliants d'information sur les OPAH bruits routiers et bourgs ruraux.
 - pour le service Environnement-gestion des déchets : les calendriers de collecte sur le pôle mazamétain, et une communication sur le tri sélectif (déchetteries de l'agglomération et déchets verts).
 - pour la Cyber-base les dépliants et affiches d'information (Internet en famille...)

En outre, pour renforcer la mise en réseau des offices de tourisme, ont été réalisés en 2006 :

- le guide annuel « hébergements-restauration », édité en partenariat avec les offices de tourisme de l'agglomération. Ce fascicule recense la totalité des hébergements touristiques (hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes...), des restaurants et autres lieux de restauration de l'agglomération. Il donne une information détaillée (descriptif, niveau de confort, tarifs, coordonnées ...) pour les équipements adhérents à l'un des offices de tourisme de Castres, Labruguière ou Mazamet. Tiré à 15.000 exemplaires, ce guide est distribué localement, notamment par les offices et les communes, et dans les foires et salons spécialisés où est présentée l'offre touristique de Castres-Mazamet.
- le guide d'accueil, synthèse de l'offre

touristique et culturelle de l'agglomération, présente de façon globale la région, donne des idées de découverte et des informations pratiques pour organiser ses vacances ou son temps de loisirs. Cette édition, complémentaire du guide des hébergements et de la restauration, tirée également à 15.000 exemplaires, est conçue et distribuée de façon identique.

La politique événementielle

La Communauté d'agglomération a été présente à la Foire de Castres et sur un salon spécialisé régional : le salon de l'entreprise Midi-Pyrénées à Toulouse. Elle a participé à l'organisation de la Mêlée numérique, rencontre professionnelle avec les entreprises régionales intervenant dans le secteur des TIC, pour Castres-Mazamet Technopole, en partenariat avec l'association La Mêlée Numérique. Elle a organisé, comme chaque année, le pique-nique musical qui se tient à la fin du mois de juin dans le parc du château du Causse. Enfin, elle a accueilli l'exposition itinérante de l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux.

Les relations avec la presse

Toutes les actions de la Communauté d'agglomération sont relayées par le service communication auprès de la presse. Un dossier de presse est diffusé à l'occasion de chaque Conseil de la Communauté et les principaux faits d'actualité donnent lieu à la diffusion de communiqués ou à l'organisation de points presse.

L'action intercommunale

Stratégie territoriale et politiques contractuelles

Le projet d'agglomération

Au moment de sa création, conformément aux dispositions de la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire, la Communauté d'agglomération a décidé d'élaborer un Projet d'agglomération en partenariat avec les collectivités voisines et, pour l'établir, de créer un Conseil de Développement.

Cette démarche a abouti le 5 juillet 2002 à un document de référence, intitulé « Grande Agglomération Castres-Mazamet - Projet 2015 », qui définit les choix de l'agglomération pour un développement durable, ainsi que les stratégies économiques et sociales à moyen terme.

Ce document a servi de base au contrat d'agglomération conclu le 22 janvier 2004 avec l'Etat, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn.

Le Contrat d'agglomération a permis de réaliser pendant la période 2003-2006 des actions définies dans le projet.

Lors du Comité Interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires réuni le 6 mars 2006, le gouvernement a décidé d'engager la négociation d'une nouvelle génération de contrats selon les principes suivants :

- démarrage des contrats au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 7 ans, soit 2007-2013 ;
- prise en compte des orientations stratégiques des conseils européens de Lisbonne et Göteborg en faveur de la compétitivité et du développement durable ;
- resserrement sur un nombre limité

de thématiques prioritaires et de projets d'investissements structurants de grande envergure ;

- partenariat privilégié entre l'Etat et les Régions, associant également les autres niveaux de collectivités.

Pour caractériser la nouvelle génération de contrats par rapport aux Contrats de plan Etat-Région précédents, les nouveaux contrats s'intitulent Contrats de projets Etat-Région.

La Communauté d'agglomération s'est préparée à ce nouveau contexte en engageant en 2006 une réflexion rétrospective et prospective afin de faire valoir ses priorités pour la période 2007-2013.

En « revisitant » les analyses et les propositions du Projet d'agglomération et au regard des réalisations

et des engagements du Contrat de plan et du Contrat d'agglomération, trois constats se sont imposés :

- la permanence des problématiques et des enjeux pour l'agglomération et son bassin d'emploi ;
- l'ampleur des investissements consentis sur le territoire par la Communauté d'agglomération et ses partenaires pour y faire face au cours de la période 2000-2006 ;
- le chemin restant à parcourir pour finaliser les actions déterminantes voire essentielles pour l'agglomération et son bassin d'emploi.

Ils ont conduit à poser quelques principes pour le futur :

- les choix faits, en son temps, par l'agglomération allaient dans le bon sens. Ils lui permettent de « rester dans la course » avec un nombre non négligeable d'atouts ;
- la nouvelle donne impose d'aller plus loin dans l'effort et plus haut dans l'ambition, il n'y a pas d'avantages acquis en matière de développement territorial ;
- il ne faut pas penser à long terme ou à court terme, il faut penser les deux, considérant les délais nécessaires pour concrétiser un programme d'actions, sans oublier une indispensable adaptabilité pour saisir des opportunités de financement et, ainsi, démontrer les avantages d'un véritable projet.

Le Conseil a ainsi adopté le 4 décembre 2006 un document intitulé « réactualisation du programme stratégique », qui a reçu un avis favorable du Conseil de développement. Ce document met en exergue des orientations pour l'avenir :

- inverser la tendance à la dévitalisation économique et démographique ;
- faire valoir les atouts du territoire, savoir accueillir tant les populations que les entreprises ;
- être acteur des débats ainsi que des choix régionaux et métropolitains ;
- mobiliser les partenaires publics et privés afin de conduire à leur terme les actions structurantes engagées lors du précédent Contrat de plan et du Programme d'appui à la redynamisation du bassin ;
- réussir un saut qualitatif afin que le territoire soit pleinement « ouvert sur les réalités du monde », fort de spécificités

reconnues au sein d'une puissante Eurorégion.

Il fixe des objectifs stratégiques au travers desquels la Communauté d'agglomération réaffirme son attachement aux principes du développement durable énoncés en préambule du Projet d'agglomération, avec une attention toute particulière à la maîtrise de l'étalement urbain et au renforcement de l'habitat dans les principaux pôles de vie :

- poursuivre les efforts sur les fondamentaux, c'est-à-dire les infrastructures de communication (liaisons routières, ferroviaires, aériennes et

nouvelles technologies), l'enseignement supérieur et la recherche, le développement économique (offre foncière et immobilière, pôles de compétitivité, conversion économique, tourisme) et la culture ;

- construire un territoire attractif et accueillant, en agissant sur l'habitat, le logement et la politique de la ville, les services et les équipements, le cadre et la qualité de la vie, les transports collectifs.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté d'agglomération souhaite poursuivre, amplifier et diversifier les partenariats avec les territoires et les

institutions qui partagent ses positions et ses projets.

En conduisant cette réflexion qui lui a permis d'apporter sa contribution à l'élaboration du Contrat de projets Etat-Région Midi-Pyrénées 2007-2013 et de présenter des propositions pour le programme opérationnel « Compétitivité et emploi » soumis à la Commission européenne, la Communauté d'agglomération a souhaité être prête pour s'inscrire, dès 2007, dans les nouveaux dispositifs des politiques territoriales contractualisées qui seront mis en œuvre dans les sept années à venir.

Le contrat d'agglomération

L'année 2006 a constitué la dernière année de programmation du contrat d'agglomération conclu le 22 janvier 2004, dont l'échéance coïncidait avec celle du Contrat de plan Etat-Région.

Depuis la conclusion du contrat, qui reprenait l'année de programmation 2003 « de préfiguration », six programmations sont intervenues⁽¹⁾.

Instrument principal de mise en œuvre du projet d'agglomération 2015, le contrat d'agglomération s'articule autour de 2 axes et visait la réalisation de 66 millions d'€ d'opérations sur la période de contractualisation :

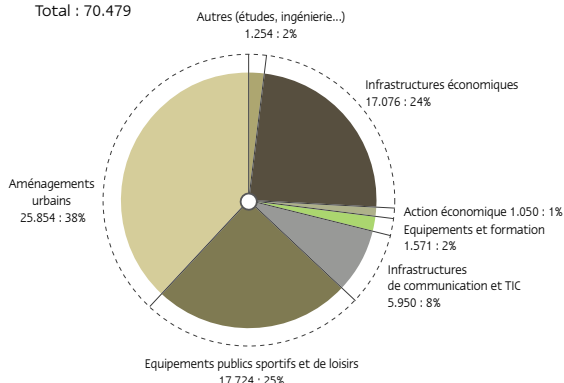
- **Axe I** - accroître la compétitivité de l'agglomération de Castres-Mazamet, pour un coût d'objectif d'opérations de 49 millions d'€ ;
- **Axe II** - renforcer la cohésion de l'agglomération de Castres-Mazamet tout en préservant ses diversités, pour un coût d'objectif d'opérations de 17 millions d'€.

Le bilan financier provisoire fait apparaître, globalement, un montant d'opérations programmées supérieur aux prévisions du contrat : 70,5 millions d'€, dont 32,6 millions d'€ d'opérations achevées à la fin de l'année 2006.

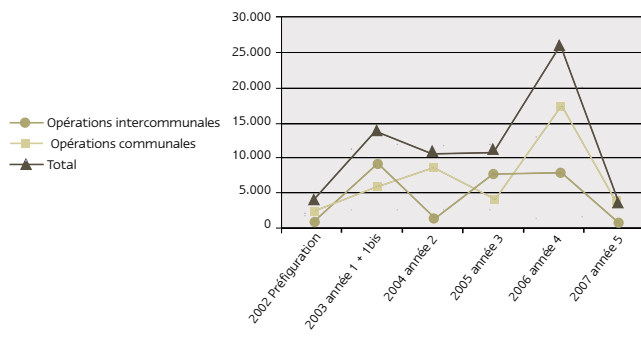
Les graphiques suivants présentent

Opérations engagées (en milliers d'€)

Total : 70.479



Rythme d'engagement des opérations



(1) Celle de l'année 2007 comprise ; il a en effet été convenu avec les co-financeurs qu'une programmation d'année « transitoire » interviendrait en 2007 - un bilan définitif du contrat pourra alors être produit.

des opérations engagées, ainsi que la progression des engagements au cours de la période contractuelle. La répartition des maîtrises d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération, les communes membres, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Syndicat mixte de l'aéroport a été prévue au contrat comme suit :

Montants en millions d'€		
Communauté d'agglomération	33	50,5 %
Communes membres	28	42,5 %
CCI et SM aéroport	5	7 %
TOTAL	66	100 %

Les opérations à maîtrise d'ouvrage intercommunale portent sur le développement économique, compétence première de l'agglomération. Elles portent notamment sur les infrastructures d'accueil d'entreprises, l'action économique, les infrastructures de communication et les TIC. Les opérations à maîtrise d'ouvrage communale intéressent les aménagements urbains, les équipements publics sportifs, culturels et de centralité...

Ces opérations sont indispensables, dans un bassin d'emploi en reconversion, pour contribuer à renforcer l'attractivité du territoire car elles sont complémentaires aux actions de développement économique. Les subventions attribuées par les co-financeurs du contrat : Union européenne, Etat, Conseil Régional et Conseil Général, s'élevaient à 17,8 millions d'€ à la fin de l'année 2006 ; réparties comme suit entre les différents types d'opérations (voir schéma ci-contre) :

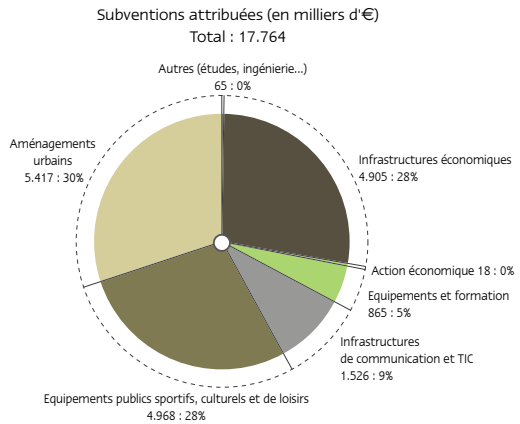
Dans ce montant, la participation du Conseil Régional de Midi-Pyrénées représente 4,3 millions d'€, soit 24,3 %.

Le Conseil Général du Tarn a souhaité identifier sa participation dans le cadre d'une procédure contractuelle distincte qu'il a instituée : le contrat « Atouts Tarn », qui a été approuvé par le Conseil Général et la Communauté d'agglomération, respectivement les 13 janvier et 13 février 2006 ; sa participation représente 6,8 millions d'€, soit 38,3 %.

L'Etat apporte sa participation soit au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire, ce qui est le cas pour la plupart des opérations de développement économique sous maîtrise d'ouvrage communautaire, soit au titre de la Dotation globale d'équipement, pour les opérations d'aménagement urbain ou d'équipement conduites par les communes, avec une participation de 3,4 millions d'€, soit 19 %. Enfin, les subventions de l'Union européenne

ont toutes été sollicitées au titre du FEDER, dans le cadre du programme opérationnel de l'objectif 2 et attribuées à hauteur de 3 millions d'€, soit 16,4 %. Le reste des subventions attribuées à la fin 2006 provient d'autres financeurs : Agence de l'Eau, ADEME...

Il est à noter que la Communauté d'agglomération a réalisé certains investissements complémentaires, non inclus dans les programmations du contrat d'agglomération, pour un montant total de 2,8 millions d'€ : protection de la zone de la Molière Basse et relocalisation d'entreprises suite aux inondations de 1999 dans le cadre de l'avenant intempéries du Contrat de plan, création d'une Cyberbase dans le cadre du réseau régional, mise en réseau des écoles au titre d'un appel à projets national...



La charte et le contrat de Pays

Le Pays d'Autan est un espace de projet. Il permet d'étoffer les actions des collectivités locales et d'organiser une mutualisation de leurs moyens au profit d'une ambition territoriale qui mobilise un grand nombre d'acteurs. Il ouvre la possibilité aux collectivités qui en sont membres de contribuer à une réflexion concertée avec les acteurs de la société civile et de coopérer avec d'autres partenaires publics ou des partenaires privés pour faire aboutir des projets utiles pour un aménagement et un développement durable du territoire et de conclure un contrat avec l'Etat, la Région et le Département et ainsi de disposer de moyens renforcés pour cofinancer des projets dont la maîtrise d'ouvrage reste communale ou intercommunale.

Le Pays d'Autan a été reconnu par arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées le 17 décembre 2004. Il regroupe la Communauté d'agglomération, la Communauté de communes du Sor et de l'Agout et la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré, plus les communes de Saint-Salvy de la Balme et du Bout du Pont de l'Arn. L'association de Pays, créée le 15 décembre 2004, présidée par M^{me} Brigitte Saracco, a pour objet de représenter, d'organiser et de gérer le Pays d'Autan¹⁾. Elle est composée de 22 membres de droit, avec voix délibératives, répartis en 2 collèges : un collège de 19 élus et un collège consulaire de 3 membres ; ainsi que de membres d'honneur et de membres associés avec voix consultative. Elle établit les programmations financières des opérations à conduire. Elle peut exercer des activités d'études, d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif susceptibles de traduire les orientations de la charte de Pays. La charte du Pays d'Autan, approuvée par le Conseil de la Communauté le 14 juin 2004, a été élaborée sous l'égide du Conseil de développement commun au Pays et à l'agglomération sous l'égide duquel près de 400 personnes ont élaboré une stratégie de développement durable, en complémentarité avec les chartes et contrats de la Communauté d'agglomération et du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Les 33 communes du Pays d'Autan et leurs structures intercommunales ont pu ainsi élaborer le programme-cadre et le projet de contrat de Pays, approuvé par le Conseil de la Communauté le 26 novembre 2004. Le Contrat cadre conclu sur 2 ans (2005-2006) entre l'Etat, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Général du Tarn et les collectivités locales du Pays constitue le prolongement de la charte de développement durable et en est la

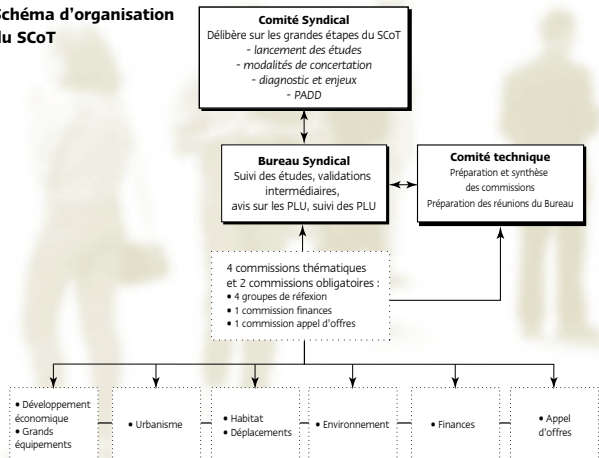
traduction concrète. A la fin de l'année 2006, la programmation établie au titre du contrat portait sur 3.350.000 € d'opérations. En 2006, des réflexions ont été conduites à l'échelle du Pays, dans les domaines touristique et culturel, ainsi que dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et pour le développement des services. La Communauté d'agglomération contribue au fonctionnement du Pays d'Autan au travers d'une capitation, apportant ainsi 82% des participations des communes et EPCI.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de cohérence territoriale est un document de planification territoriale. Après avoir évalué les perspectives démographiques et économiques pour le territoire dans les dix ou quinze années à venir, il doit définir un projet et des orientations pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs dans les domaines de l'habitat, de l'emploi, des services et des équipements, commerciaux notamment, dans un souci de respect de l'environnement et de valorisation des ressources.

Ces orientations seront reprises par les communes dans le cadre de l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme ou des Cartes communales. Le SCoT est composé d'un diagnostic territorial, d'un Projet d'aménagement et de développement durable et d'orientations d'aménagement. Ce document est élaboré par les élus du territoire, en association avec l'Etat, le Conseil Général du Tarn, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, les chambres consulaires, le Parc Naturel Régional et le Pays, est, en concertation avec la société civile, la population, et le Conseil de développement. En 2006 deux arrêtés ont été pris par le Préfet du Tarn. Le premier, le 9 mai 2006, fixant le périmètre du SCoT du Pays d'Autan et le second, le 16 mai 2006, créant le Syndicat mixte du SCoT du pays d'Autan. Le territoire du SCoT comprend donc la Communauté d'agglomération, la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré et les communes de Saint-Salvy de la Balme et de Bout du Pont de l'Arn. Le 20 juin 2006, a été installé le Comité syndical, avec 35 délégués titulaires et 35 délégués suppléants, chaque commune du territoire étant représentée dans cette instance, dont le Bureau comprend, auprès

Schéma d'organisation du SCoT



(1) La présidence, tournante, sera confiée le 10 juillet 2007 à M. Sylvain Fernandez.

du Président, 5 Vice-présidents, chacun étant chargé d'une commission thématique du SCoT⁽¹⁾.

Lors de cette séance, l'engagement de la procédure d'élaboration du SCoT a permis de fixer les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation ; le 19 octobre 2006, l'assemblée a complété ces décisions en approuvant une convention de prestations de services conclue avec la Communauté d'agglomération, qui s'est ainsi vu confier la mission d'accompagner la conception du SCoT.

Dans le cadre de cette mission, les premiers éléments de diagnostic ont été soumis aux commissions concernées, réunissant les élus du SCoT, les personnes publiques associées, les représentants du Pays et toute personne compétente dans le domaine abordé. C'est ainsi que se sont réunis en 2006, autour des rapports de diagnostic (état des lieux et perspectives) la commission « développement économique » et la commission « habitat »⁽²⁾.

La coopération métropolitaine

Axes de coopération de l'aire métropolitaine toulousaine		
Axes	Actions	
Axe 1 : Structurer le territoire métropolitain	Action 1-1	Renforcer l'accessibilité de l'aire métropolitaine
	Action 1-2	Initier le travail d'intégration des modes de transports en commun
	Action 1-3	Développer les services associés aux réseaux de haut et très haut débit
Axe 2 : Soutenir la créativité et l'innovation	Action 2-1	Renforcer les compétences scientifiques de l'aire métropolitaine
	Action 2-2	Développer une stratégie sur les industries créatives
	Action 2-3	Faire de la culture métropolitaine un vecteur de rayonnement international
	Action 2-4	Doter l'aire métropolitaine d'emblèmes urbains
Axe 3 : Mutualiser les connaissances, coordonner l'action	Action 3-1	Construire le séminaire des SCoT de l'aire métropolitaine
	Action 3-2	Mettre en réseau les services de développement économique
	Action 3-3	Développer un observatoire des dynamiques socio-économiques de l'aire métropolitaine
	Action 3-4	Positionner l'aire métropolitaine sur la scène internationale

Le 2 mai 2005, les agglomérations de l'aire métropolitaine toulousaine ont manifesté l'intention de rechercher les voies et moyens d'une coopération à cette échelle et ont fait acte de candidature à l'appel à projets national dont l'objectif est de renforcer le rayonnement européen et international des métropoles françaises, manifestant ainsi la volonté de coopérer à des projets concourant à « la construction d'une aire métropolitaine forte et solidaire, capable de mobiliser ses forces vives et son potentiel de recherche et d'innovation, pour faire sens, face à la compétition internationale »⁽³⁾. Cette candidature a été retenue comme 14 autres métropoles. Un programme de travail a été fixé qui a permis en 2006 de mobiliser les acteurs de l'ensemble de l'aire métropolitaine autour d'ateliers thématiques décentralisés⁽⁴⁾, de conduire une réflexion sur les axes stratégiques possibles de la coopération, de faire réaliser les études relatives au positionnement international et à l'identité de l'aire. A l'issue de ces travaux, lors des conférences métropolitaines tenues en 2006, a été affirmée « une ambition européenne, avec deux objectifs : atteindre les standards

internationaux, se différencier pour mettre en valeur la particularité et l'identité de l'aire »⁽⁵⁾.

L'observatoire économique et social, rattaché à la Direction de l'aménagement et des ressources techniques, constitue un outil de cartographie, d'analyse de données, de veille, de conception graphique.

(3) Les agglomérations qui ont porté la candidature sont, auprès de celles de l'aire urbaine toulousaine : Grand Toulouse, Sicoval et Muretain, les agglomérations de Montauban, Albi, Castres-Mazamet, Pamiers, Foix, Saint-Gaudens et Auch. Elles forment avec les représentants de l'Etat et du Conseil régional de Midi-Pyrénées » la « Conférence métropolitaine ». Les Conseils Généraux et les représentants de la société civile, notamment au travers des Conseils de développement, sont également associés à la gouvernance du projet.

(4) 4 ateliers thématiques se sont réunis ; le premier, tenu à Castres en mars 2006, a porté sur le développement économique.

(5) Le travail qui s'est poursuivi a abouti en 2007 à un avant-projet, qui repose sur 3 axes et 11 lignes d'actions et permet désormais le montage des projets qui constitueront le programme d'action.

(1) Le Comité syndical est présidé par M. Jean-Louis DELJARRY, Les vice-présidents sont : M. Pascal BUGIS : Commission « développement économique et grands équipements », M. Sylvain FERNANDEZ : Commission « urbanisme », M. Alain GUIRAUD : Commission « habitat-déplacements », M. Jean-Luc FARENC : Commission « environnement », M. Jean RICHARD : Commission finances.

(2) En 2007 ont été également débattus les diagnostics « déplacements » et « environnement ».

L'observatoire économique et social et le Système d'information géographique

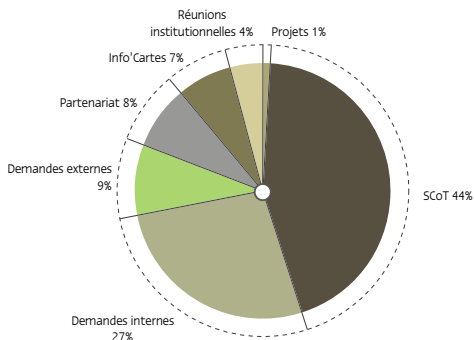
Il partage avec le système d'information géographique des fonds cartographiques communs, les logiciels et moyens de production cartographique, la veille et la formation dans le domaine des systèmes d'information géographique. L'observatoire vise à mobiliser l'information détenue par la Communauté d'agglomération, à alerter, évaluer, anticiper ; il contribue à l'élaboration des supports de promotion du territoire. L'agglomération et le pays constituent les échelles de travail privilégiées à partir de données communales et infra-communales, mais la zone d'emploi constitue également une référence dans le domaine de l'emploi ; enfin les indicateurs départementaux, régionaux et nationaux sont utilisés pour comparer Castres-Mazamet à d'autres territoires et le situer par rapport aux différents échelons institutionnels et géographiques.

En 2006, l'activité de l'observatoire a notamment permis les productions suivantes :

- réalisation des diagnostics thématiques du Schéma de cohérence territoriale - fonds documentaire, tableaux de bord statistiques, cartes, analyses ponctuelles, document de procédures, conception et charte graphique, supports de présentation de ces diagnostics aux commissions,
- appui aux travaux du Conseil de développement (étude « Services » ;

- sentiers de randonnées...),
 - mises en page et contributions rédactionnelles ponctuelles (argumentaires territoriaux, dossiers de prospection des entreprises, fiches travaux...),
 - études et dossiers en réponse à des demandes des services de la Communauté d'agglomération ou des personnes extérieures,
 - Enquête textile (Forthac, Fortex, FITS)...
- Le Système d'information géographique de la Communauté d'agglomération, dont le développement est conçu dans l'optique d'une mutualisation à l'échelle intercommunale, permet depuis 2006 que

Observatoire économique et social
Répartition du temps passé 2006



43 postes de travail aient accès à la cartographie : 28 dans les communes et 15 au sein des services de la Communauté ¹⁹,

(1) En 2007, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Toulouse Le Mirail et le Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion, une action de coopération décentralisée avec l'agglomération dakaroise a été retenue par le Ministère des Affaires Etrangères, avec pour objet la mise en œuvre de systèmes d'information géographique mutualisés à l'échelle d'une agglomération.

Les priorités de l'action intercommunale

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

La Communauté d'agglomération intervient pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, qui est l'une des trois priorités actuelles de l'action intercommunale, au travers d'un syndicat mixte constitué à cet

effet avec le Conseil Général du Tarn et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées. L'activité du syndicat porte sur la réalisation des constructions universitaires programmées au contrat de plan Etat-Région et dont il assure la maîtrise

d'ouvrage, sur l'aide au fonctionnement du pôle universitaire ainsi que sur l'animation de la vie étudiante.

Les constructions universitaires

Au total, 5 opérations ont été programmées au contrat de plan Etat-Région pour l'agglomération de Castres-Mazamet :

- la construction et l'équipement

du 2^e département de l'IUT « services et réseaux de communication » qui a été réalisée en 2002 : 2,6 M€

- la construction et l'équipement du restaurant universitaire qui a été réalisée en 2005 par le Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Midi-Pyrénées : 1,7 M€
- la construction et l'équipement du 3^e département de l'IUT « génie du conditionnement et de l'emballage », qui a été réalisée en 2006 : 2,4 M€
- la construction et l'équipement d'une résidence universitaire engagée société en 2006 : 1,8 M€
- la construction et l'équipement de la formation d'ingénieurs « ISIS » également engagée en 2006 : 10,7 M€

Les difficultés relevées dans la mise en œuvre de ce volet du Contrat de plan proviennent essentiellement des délais de programmation, qui se traduisent par des augmentations du coût réel par rapport au coût prévu, la différence étant jusqu'à présent prise en charge par les seules collectivités locales : Conseil Général du Tarn et Communauté d'agglomération, dans le cadre du syndicat mixte, qui réalise les opérations.

Pour les opérations de construction des bâtiments d'enseignement pour lesquels l'Etat délègue la maîtrise d'ouvrage au syndicat mixte, celui-ci mandate la SEM 81 pour la réalisation.

La formation d'ingénieurs « ISIS »

La formation d'ingénieurs en « Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé », dont le diplôme a été habilité par la Commission des Titres d'Ingénieurs le 16 mai 2006, a ouvert à la rentrée universitaire 2006.

Portée par le Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion qui délivrera le diplôme, elle repose sur un partenariat entre l'Université Paul Sabatier et les écoles d'ingénieurs de la région toulousaine : Institut National des Sciences Appliquées, Institut National Polytechnique, Ecole des Mines d'Albi-Carmaux ; le premier groupe d'étudiants a été formé par des élèves provenant de l'Université et de centaines de ces écoles partenaires⁽¹⁾. Le cursus, qui est celui des

Les filières de formations supérieures à Castres-Mazamet 2006-2007	
CHIMIE BIO-INDUSTRIES SANTE	DUT Chimie Licence Professionnelle Génie de la Formulation DUT Génie du Conditionnement et de l'Emballage BTS Qualité dans les industries agroalimentaires et les bio-industries BTS Opticien Lunetier BTS Orthésiste Prothésiste Licence Professionnelle Visiteur Médical par apprentissage Formation préparatoire au concours d'entrée I.F.S.I. Formation d'Infirmier - Infirmière BTS Hygiène Propreté Environnement
MECATRONIQUE LOGISTIQUE INDUSTRIELLE	BTS Maintenance Industrielle Licence Professionnelle en Contrôle des Installations et Ingénierie de Maintenance BTS Mécanique et Automatismes Industriels Spécialisation en Logistique Industrielle
INFORMATIQUE RESEAUX - MULTIMEDIA	DUT Services et Réseaux de Communication Licence Professionnelle Services et Technologies en Information et Communication Licence d'audiovisuel option multimédia MASTER Professionnel Pratiques Audiovisuelles, option Infographie et Multimédia Formation Ingénieurs « Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé »
COMMERCE METIERS ADMINISTRATIFS	BTS Management des Unités Commerciales BTS Négociation Relation Client Spécialisation en Commerce International Spécialisation en Communication - Organisation événementielle 3 ^e année de spécialisation : Négociateur Marchandiser 3 ^e année de spécialisation : Conseiller de Clientèle BTS Assistant Secrétaire Trilingue BTS Assistant de Gestion PME/PMI en contrat de professionnalisation
AGRICULTURE - FORET	BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation BTS A Gestion Forestière par apprentissage BTS Technologies Végétales BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau - « GEMEAU »
ARTS PLASTIQUES	Année préparatoire au concours d'entrée dans les écoles supérieures d'Arts plastiques

écoles d'ingénieurs, se déroule sur 6 semestres, dont 9 mois de stages. Les enseignements sont articulés autour d'une approche projet, avec 3 pôles thématiques : informatique et systèmes d'information, sciences humaines et sociales, ingénierie biomédicale - pratiques et usages médicaux. Les débouchés sont les sociétés de services en ingénierie informatique,

les établissements de santé, les organismes professionnels de santé, les organismes de gestion de la santé, les industries qui interviennent dans ce domaine.

(1) Ces élèves ont intégré directement la 2^e année ; le recrutement pour la rentrée 2007 portant sur la 1^{re} et 2^e année, les trois années pourraient ainsi être ouvertes dès 2007.

Les locaux et l'équipement de la fonction d'ingénieurs « ISIS » faisaient déjà l'objet d'un financement inscrit au Contrat de plan 2000-2006, à hauteur de 10,7 millions d'€, ce qui a permis à l'Etat en 2006, d'allouer des premiers crédits d'étude, et au Syndicat mixte, maître d'ouvrage délégué, d'engager la procédure en vue de sélectionner le maître d'œuvre. Ce financement a été à nouveau inscrit au Contrat de projets 2007-2013⁽¹⁾.

Le soutien à la recherche et au transfert de technologie

Parallèlement au développement des formations, la Communauté d'agglomération et le Syndicat mixte apportent un soutien à la recherche et au transfert de technologie. Ainsi, la Communauté d'agglomération contribue-t-elle au fonctionnement du Centre régional pour l'innovation et le transfert de technologie - Diagnostic ingénierie analyse Castres pour lequel la subvention s'élève à 18.500 € par an. Quant au Syndicat mixte, il apporte des participations destinées à fixer les chercheurs à Castres et à donner une lisibilité au pôle de recherche ainsi constitué localement ; depuis 2006, les efforts ont été principalement consacrés à la mise en place des activités de recherche de la formation d'ingénieurs « ISIS ».

L'accompagnement de la vie estudiantine

L'ouverture du restaurant universitaire, géré par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, permet depuis la rentrée 2005 de servir jusqu'à 500 couverts par jour.

En ce qui concerne l'aide au logement, un point accueil fonctionne du mois de juin jusqu'à fin octobre ; il recense les offres de location de logement émanant de particuliers, d'agences immobilières, du Bureau Information Jeunesse et des offices d'HLM, offres que les étudiants peuvent consulter en ligne ou sur listings ;

la construction d'une résidence universitaire gérée par le Crous - elle sera implantée à proximité du restaurant universitaire et porte sur 70 logements⁽²⁾ - viendra compléter l'offre. Un programme d'animation sportive organisé en trois cycles trimestriels, avec une large possibilité de choix donnée aux étudiants (football, volley-ball, basket-ball, badminton...), est proposé à Castres et à Mazamet, avec le concours des communes qui mettent à disposition les équipements nécessaires.

Développement économique

L'offre foncière

Depuis sa création en 2000, la Communauté d'agglomération s'est attachée à constituer une offre foncière qualifiée, permettant d'accueillir les entreprises dans des sites d'activité adaptés à leurs besoins. Dans cet objectif, un important programme

pluriannuel d'investissement a été mis en œuvre, dans le cadre du contrat d'agglomération et du programme d'appui à la redynamisation du bassin, pour réaliser des travaux dans les zones transférées par les communes au titre de l'intérêt communautaire. Par délibération du 26 juin 2006, le Conseil a précisé le périmètre de ces zones, au nombre de 15, dont 4 sont situées à Castres, 3 à Labruguière, 2 à Mazamet, 2 à Saint Amans Soult, les autres à Aiguefonde, Aussillon, Lagarrigue et Valdurenque. Au total plus de 2 millions d'€ ont été consacrés depuis 2004 à des remises aux normes et restructurations de voies et réseaux dans ces zones, plus 2,1 millions d'€ pour la protection contre les crues de la Molière Basse. Sur tout, la Communauté d'agglomération a engagé la création de sites intercommunaux de « nouvelle génération », au premier rang desquels « Le Causse Espace d'entreprises », situé au cœur de l'agglomération, de part et d'autre de la voie rapide, à proximité de l'aéroport. Ce site, reconnu de niveau

Dépenses d'investissement dans les zones d'activités (montants en € HT)

ZONE	2001	2002	2003	2004	2005	2006
ZAC DU CAUSSE	321 147,19	30 689,95	96 338,44	724 158,49	1 997 579,02	1 257 095,10
ZAC DU PARC DU THORE	18 768,63	0,00	17 525,59	21 484,11	484 115,14	64 759,82
AUTRES ZAC COMMUNAUTAIRES	16 965,71	9 448,34	329 917,64	595 378,72	1 733 170,96	1 311 399,50
Dont :						
MOLIERE BASSE	34 897,78	80 174,46	66 637,90	1 724 891,74	811 181,89	113 303,76
LA ROUGEARIE			40 173,64	12 206,61		
BONNECOMBE			54 567,50			
MELOU		8 544,16	45 958,37	26 729,18		272 013,77
CHARTREUSE				4 337,35		205 158,40
EN VIEU	16 965,71					
SIGOURRE			189 218,13	99 660,40	130 389,47	
MARTINET				452 445,18	461 695,49	5 003,85
Autres		904,18			1 141 086,00	12 140,15
ECOSITE (Etudes)		34 189,91	28 650,90	94 747,12	260 212,60	251 396,75
TOTAL:	356 881,53	74 328,20	472 432,57	1 435 768,44	4 475 077,72	2 884 651,17

(1) La SEM 81, mandatée par le Syndicat mixte, a réalisé en 2007 le concours qui a permis au Comité syndical de désigner le maître d'œuvre.

(2) Le permis de construire sera délivré en 2007, année de démarrage du chantier.

régional, s'étend sur une emprise foncière de plus de 350 hectares, sur lesquels une ZAC a été déployée sur 120 hectares, et étendue depuis 2006 à un secteur dédié aux activités de biochimie, portant la superficie totale en cours d'aménagement à plus de 180 hectares, dont 110 cessibles. La ZAC fait l'objet d'un niveau élevé de sécurisation pour la desserte électrique et le réseau à haut débit en fibre optique et d'une attention particulière en matière environnementale : les prescriptions pour l'utilisation de l'espace et l'intégration paysagère, rigoureuses - 60 hectares sont préservés pour les espaces verts - permettent le développement harmonieux d'un site de qualité, qui constitue en Région le site d'appui du Cancéropôle, dans le cadre du pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé. Parallèlement, deux autres sites intercommunaux font l'objet d'études opérationnelles de création de ZAC :

- Le Parc du Thoré (25 ha) sur le pôle mazamétain, situé à l'entrée de la ville, au débouché de la déviation de Saint-Alby, entre les zones existantes de Bonnacombe et de la Rougearié ;
- L'Ecosite, situé à Labruguière (avec une première tranche d'aménagement qui porterait sur 22 ha), destiné aux activités éco-environnementales.

La palette diversifiée de l'offre foncière de Castres-Mazamet, et son niveau de qualité, ont permis au cours des dernières années de réaliser des implantations d'entreprises locales en développement et d'accueillir de nouvelles activités ; en 2006, il y avait au total sur « Le Causse Espace d'entreprises » 28 entreprises et 6 structures publiques ou para-publiques représentant près de 500 emplois, et des contacts étaient en cours avec des investisseurs extérieurs à la Région intéressés pour s'y implanter⁽¹⁾.

Entre 2001 et 2006, 10 hectares ont été cédés par la Communauté d'agglomération pour l'accueil d'activités artisanales, industrielles, commerciales et de services, (7.743 m² vendus en 2006), auxquels viennent s'ajouter des engagements pris fin 2006 pour la cession de 1,3 hectares.

(1) En 2007, une entreprise de presse irlandaise sera accueillie pour développer son activité de presse anglophone, et un grand groupe bancaire choisira le site pour y implanter des Data Centers sur plus de 3000 m².

L'offre immobilière

Complément essentiel de l'offre foncière, une offre immobilière doit pouvoir être proposée aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire dans des bâtiments à louer.

Dans ce domaine, le District puis la Communauté d'agglomération ont mis en œuvre une politique volontariste pour réaliser des bâtiments qui répondent aux besoins des entreprises ; elle s'est appuyée pour cela sur une étude du marché local de l'immobilier d'entreprises, concernant lequel une veille est réalisée, de façon à pouvoir analyser en permanence les évolutions. Le District a ainsi construit, sur Le Causse Espace d'Entreprises, un bâtiment de 4 ateliers de 250 m² + 20 m² de bureaux chacun, qui ont été proposés en location prioritairement à des entreprises en création, au titre des pépinières d'entreprises.

En avril 2006, c'est un nouveau bâtiment de 1.100 m² de bureaux qui a été mis en service sur le site du Causse ; à la fois pépinière et hôtel d'entreprises « L'Arobase », accueillait à la fin de l'année 12 entreprises, soit un taux d'occupation de 61 %.

L'intérêt suscité par cette offre nouvelle de locaux bien équipés, a conduit la Communauté d'agglomération à lancer le projet de construction d'un nouvel immeuble à vocation mixte d'ateliers et de bureaux, qui serait implanté dans le prolongement de « L'Arobase ».

Et, parallèlement, la Communauté d'agglomération recherche les voies et moyens pour que ces opérations soient réalisées dans le cadre de l'initiative privée, maintenant que l'intervention publique a permis de créer les conditions d'émergence d'un marché local de l'immobilier d'entreprises locatif.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération continue de gérer un parc locatif de 11 bâtiments industriels qui, depuis 2004, lui ont été transférés par la Ville de Castres et sont gérés dans le cadre d'un budget annexe à caractère industriel et commercial.

Les aides aux entreprises

Elles ont porté en 2006 sur 277 k€ ; au total, de 2000 à 2006, les aides allouées aux entreprises par la Communauté

d'agglomération (rabais sur prix de vente de terrains, subventions à la construction) ont représenté plus de 1,5 millions d'€.

L'accueil des créateurs dans les pépinières

Dans les priorités de l'action économique de la Communauté d'agglomération, l'accent est mis sur l'accompagnement des entreprises en création, dans le cadre de partenariats étroits avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers.

L'accueil des « jeunes pousses » en pépinière se fait dans le cadre d'un dispositif complet de services, tel qu'il est exigé par le réseau régional des pépinières de Midi-Pyrénées auquel participe la Communauté d'agglomération :

- hébergement dans les hôtels/pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération avec une bonification de loyer pendant 2 années,
- services mutualisés quotidiens (accueil, courrier, information...),
- accompagnement du créateur (conseils généralistes ou spécifiques et formation),
- animation des créateurs (sensibilisation à la création et mise en relation avec les partenaires),
- promotion / communication des entreprises accompagnées.

La pépinière propose également des services numériques de haut niveau avec un accès Internet à très haut débit sécurisé.

La qualité des services déployés étant un vecteur de succès et de performance pour les créateurs, la pépinière s'est lancée en 2006 dans une démarche qualité visant l'obtention du label Afnor.

Fin 2006, 7 entreprises étaient ainsi accompagnées sous le statut « pépinières d'entreprises ». Au cours des 5 dernières années, c'est au total 22 projets qui ont été accompagnés. 75% de ces projets sont toujours en activité et ont générés la création de 45 emplois.

Concernant le soutien aux jeunes entreprises innovantes, la loi de Finances a institué le statut de la Jeune Entreprise Innovante pouvant bénéficier d'un certain nombre d'avantages en matière d'exonérations fiscales et de cotisations patronales. En particulier, la loi prévoit la possibilité pour les collectivités locales et leurs

établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, d'exonérer ces entreprises de taxe professionnelle, par délibération de portée générale. Cette exonération porte sur une période fixée à 7 années et 100 % de l'imposition ; toutefois, s'agissant d'une aide au fonctionnement elle est limitée à l'aide de minimis prévue par les règlements européens, soit 100.000 € par période de 3 ans. La Communauté d'agglomération a décidé de mettre en œuvre cette exonération à compter du 1^{er} janvier 2006.

L'action de la Technopole

Fin 2005, la technopole de Castres-Mazamet a obtenu le label du réseau national de RETIS⁽¹⁾. La technopole est le fruit d'une démarche conduite par la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet, la Chambre de Métiers du Tarn et les Laboratoires Pierre Fabre, visant à renforcer les moyens déployés pour le développement économique, et à mobiliser au profit des projets innovants un large réseau de compétences scientifiques, technologiques et industrielles : Universités, Ecoles, Centre de recherche, CRITT, Incubateur régional...

En 2006, une association a été créée qui a pris pour nom « Castres-Mazamet Technopole », a adopté le slogan « L'innovation comme seconde nature », et a mis en œuvre un programme stratégique d'action articulé autour des missions technopolitaines que sont :

- l'animation et la mise en réseau des compétences scientifiques et technologiques,
- l'ingénierie de projets, de l'innovation et de l'incubation,
- le marketing territorial, la prospection et l'accueil d'entreprises.

Pour assurer son fonctionnement, l'association est dotée par ses membres d'agents mis à disposition et d'un budget qui s'est élevé à 250 K€ en 2006⁽²⁾. Une orientation « numérique et santé »

a été donnée à ce programme d'actions, qui vise à s'inscrire dans la dynamique régionale et des pôles de compétitivité.

Au cours de l'année 2006, « Castres-Mazamet Technopole » a ainsi accompagné 29 projets d'entreprises (19 entreprises endogènes, 7 créations en pépinière et 3 entreprises nouvelles), représentant 78 emplois nouveaux sur 3 ans.

L'animation a concerné 100 créateurs d'entreprises, et 4 rencontres ont été organisées qui ont réuni au total près de 700 entreprises : Mêlée Numérique, Concours des entreprises innovantes de la Jeune Chambre Economique, Journée Midi-Pyrénées Innovation, Rencontre-débat avec le Professeur Roland Bugat dans le cadre du pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé.

La prospection a porté sur 61 dossiers d'investisseurs (dont 18 projets exogènes : 5 de Midi-Pyrénées, 9 sur le plan national et 4 étrangers) qui ont donné lieu à 42 visites. Ont enfin été détectés et fait l'objet d'un suivi 2 projets innovants exogènes et 2 projets qui ont été labellisés comme « projets structurants » par le pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé.

Réseaux de communication

L'aéroport de Castres-Mazamet

Déclarée d'intérêt régional, la plateforme aéroportuaire de Castres-Mazamet fait l'objet, pour sa gestion, d'un protocole conclu entre la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn. Aux termes de ce protocole, la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil Général du Tarn contribuent chacun à hauteur de 33 % à l'exploitation de l'aéroport, soit en 2006 à 51.308 €.

Un second protocole fixe la répartition de la prise en charge du financement public alloué aux lignes aériennes reliant Paris Orly (2 rotations par jour) et Lyon Saint-Exupéry (1 rotation par jour).

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et depuis 2005, le Conseil

Général du Tarn et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées contribuent à hauteur de 28 % ; soit 36.777 € pour Lyon et 310.126 € pour Paris ; la Chambre de Commerce et d'Industrie participe quant à elle à hauteur de 16 %.

En 2006, une étude de faisabilité et une action de prospection ont été lancées, pour la desserte par des compagnies « low cost ».

Les infrastructures routières

La Communauté d'agglomération considère que la compétitivité de son territoire demeure étroitement liée à son accessibilité ; les tendances récentes constatées en Midi-Pyrénées confirment qu'il existe une relation étroite entre l'évolution démographique, niveau d'emploi et desserte, notamment routière.

La Communauté d'agglomération a ainsi été partie prenante au volet routier du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006, et est à ce titre le premier financeur des aménagements des routes nationales sur son territoire, auxquels elle apporte sa participation à hauteur de 36 % du coût TTC. Elle s'est engagée à financer 3 importants chantiers programmés par l'Etat sur cette période :

- la rocade de Castres entre Labescou et Nalzieu, réalisée en 2 x 2 voies, est entrée en service en mars 2006 ; elle a été remise par l'Etat au Conseil Général du Tarn, elle constitue en effet un tronçon de la RD612, ancienne RN112 passée sous domanialité départementale consécutivement aux actes de décentralisation de 2005 ;
- la déviation de Saint-Alby et la section urbaine de la RN126 entre Castres et Soual n'ont pu être réalisées avant la fin de la période du Contrat de plan ; l'Etat a décidé en 2006 d'en achever la réalisation avant la fin de l'année 2008⁽³⁾.

L'année 2006 a été en outre marquée par la décision de l'Etat d'accélérer l'aménagement d'une liaison rapide entre Toulouse avec un objectif de réalisation en 2013.

La Communauté d'agglomération, qui considère que la réalisation à 2 x 2 voies de l'axe Toulouse-Castres-Mazamet constitue une priorité absolue, soutient

(3) Le chantier de la déviation de Saint-Alby a démarré en juin 2007.

(1) En 2007, Castres-Mazamet Technopole est en outre devenue membre du réseau European Business Network (EBN).

(2) Porté en 2007 à 478 K€.

Contrat de plan 2000-2006 - Volet routier

RN112 - Rocade Nord Ouest de Castres					
	ETAT	REGION	DEPART.	CACM	TOTAL ⁽¹⁾
%	27,5	27,5	9	36	100
M€	8,45	8,45	2,765	11,06	30,72

(1) Un complément de financement de l'Union Européenne de 10,13 M€, porte l'enveloppe budgétaire à 40,85 M€ pour la Rocade Nord-Ouest de Castres.

RN126 - Castres-Soual (section milieu urbain partiel)					
	ETAT	REGION	DEPART.	CACM	TOTAL ⁽¹⁾
%	27,5	27,5	9	36	100
M€	7,386	7,386	2,42	9,67	26,86

(1) Un complément de financement de l'Union Européenne de 0,582 M€, porte l'enveloppe budgétaire à 27,44 M€ pour la liaison Castres-Soual.

RN112 - Déviation Aussillon-Mazamet					
	ETAT	REGION	DEPART.	CACM	TOTAL ⁽¹⁾
%	27,5	27,5	9	36	100
M€	1,754	1,754	0,574	2,296	6,377

(1) Un complément de financement de l'Union Européenne de 1,733 M€, porte l'enveloppe budgétaire à 8,11 M€ pour la déviation d'Aussillon-Mazamet.

Total					
	ETAT	REGION	DEPART.	CACM	TOTAL ⁽¹⁾
%	27,5	27,5	9	36	100
M€	17,588	17,588	5,756	23,024	63,955

cette initiative d'accélérer l'aménagement de cet axe en l'inscrivant dans un Programme de Développement et de Modernisation d'itinéraire, la partie Toulouse-Castres devant être réalisée, dans le cadre d'une concession autoroutière, et la partie Castres-Mazamet en tant que route nationale à 2 x 2 voies. A l'heure où la diffusion de l'effet de la grande vitesse se banalise à l'échelle européenne, cette autoroute, vitale pour le développement de l'agglomération et de son bassin d'emploi, dont les compétences industrielles et les avancées technologiques sur lesquelles Midi-Pyrénées, le Tarn et l'aire métropolitaine peuvent prendre appui, sont indispensables à la compétitivité régionale. La Communauté d'agglomération a également engagé en 2006 le chantier de la Voie urbaine nord, dans sa 1^{re} phase (de Gourjade à la RN112).

Cette infrastructure constitue un complément indispensable à la rocade de Castres pour éviter le transit par le centre ville des poids lourds qui circulent entre Albi, Toulouse, Béziers et la Montagne, dont elle est un axe de désenclavement pour les activités du massif forestier et des industries granitères et agroalimentaires. Le coût des travaux de la 1^{re} phase qui s'élève à 4,1 M€ HT, est financé par la Communauté d'agglomération, avec une participation du Conseil Général du Tarn à hauteur de 32,5%. En seconde phase, la Voie urbaine nord reliera la rocade à hauteur de l'échangeur avec la RD83 (route de Lautrec), pour un coût de travaux destiné à 2,5 M€ HT. Enfin, en phase avec le chantier de construction du Centre Hospitalier Intercommunal de Castres-Mazamet, la Communauté d'agglomération a engagé en 2006 les procédures de réalisation

de la voie d'accès à partir de l'échangeur de Saint-Laurens avec la rocade, voie qui desservira également le secteur ouest de la ZAC du Causse. Le coût de cette opération s'élève à 1,5 M€.

Technologies de l'Information et de la Communication

Le réseau à haut débit et le téléport

Les technologies de l'information et de la communication constituent un axe majeur de reconversion du bassin d'emploi de Castres-Mazamet, compte-tenu des avancées réalisées dans ce domaine dans l'agglomération, considéré au niveau national comme un territoire pionnier. La SEM Intermédiasud a en effet permis d'équiper l'agglomération d'un réseau métropolitain à haut débit en fibre optique dont le projet avait été élaboré en 1997. En 2001 et 2002, la SEM Intermédiasud achevait le réseau en l'étendant à l'ensemble de l'agglomération, qui dispose ainsi de 9 000 km de fibre desservant les centres urbains et les principales zones d'activités. Ce réseau, relié aux réseaux transnationaux, a permis le dégroupage et l'intervention des différents opérateurs. En 2004, la Communauté d'agglomération en a intégré les infrastructures passives dans ses actifs. Depuis 2005, l'accent a été mis sur l'accélération de couverture à haut débit sur l'ensemble de l'agglomération ; des négociations sont intervenues pour cela entre Intermédiasud et les opérateurs⁽¹⁾. En 2006, l'expérimentation de technologies alternatives s'est faite sur les communes de Lagarrigue et Caucalières, au travers du courant porteur en ligne. Ces efforts d'équipement permettent de développer les e-services (connexion des écoles à Internet, système d'information géographique mutualisé...). Enfin, en 2006, après 10 ans d'action de la

(1) Fin 2006, la couverture par la technologie ADSL est de 80 % du territoire.

SEM Intermédiasud, la Communauté d'agglomération a décidé de réaliser un nouveau schéma directeur pour faire l'état des lieux et établir un diagnostic, et tracer des perspectives⁽²⁾. Parallèlement, le Conseil général du Tarn a décidé de soutenir les communes du département pour l'ouverture de zones blanches résiduelles.

La Cyberbase en réseau

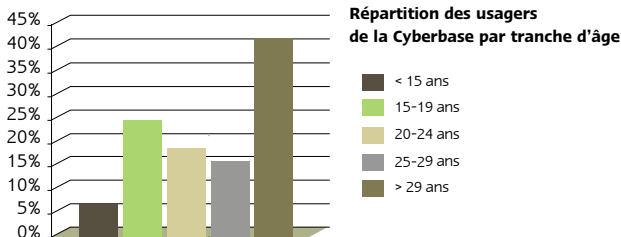
Seule Cyberbase en réseau de la Région Midi-Pyrénées, la Cyberbase de Castres-Mazamet, qui a ouvert en avril 2005, déploie son activité sur 5 espaces numériques de l'agglomération :

- le Bureau Information Jeunesse de Castres-Tarn Sud qui en constitue la tête de réseau,
- le Point Information Jeunesse d'Aussillon,
- la Maison de Jeunes et de la Culture de Labruguière,
- l'Espace Culture Multimédia de Castres,
- la logithèque de Mazamet, contiguë à l'Espace culturel multimédia Apollo-Michel Bourguignon

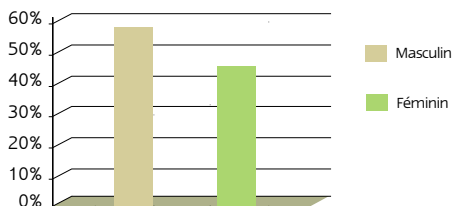
La Cyberbase met à la disposition des habitants de l'agglomération des ordinateurs connectés à Internet ; elle met en place des ateliers qui, d'une part, proposent d'initier tous les publics aux usages des technologies de l'information et de la communication et, d'autre part, s'adressent à des publics plus ciblés, tels que les demandeurs d'emploi, pour faciliter leur recherche au travers des possibilités offertes par Internet.

Les services reposent donc sur :

- un accès libre dans chacun des 5 espaces où les usagers sont libres de travailler, de faire une recherche sur les ordinateurs, les animateurs n'interviennent qu'en cas de problème technique ou pour aider, conseiller dans la recherche ;
- les ateliers d'initiation qui se tiennent sur réservation, les animateurs interviennent pendant 2 h sur différentes thématiques (prise en main de l'ordinateur, initiation à



Répartition des usagers de la Cyberbase par sexe



la navigation sur Internet, découverte de la messagerie instantanée, du courrier électronique, de l'image numérique...);

- les ateliers thématiques, qui le plus souvent sont montés en partenariat avec d'autres structures (mission locale, écoles...);
- enfin, les événementiels. La Cyberbase a ainsi organisé en 2006 deux événements : la « Fête de l'Internet », sur le thème de la culture libre et « Internet en Famille », sur la sensibilisation des parents aux usages que font les enfants d'Internet.

Lors de son inscription à la Cyberbase, l'utilisateur a droit à 10 h gratuites réparties sur 6 h d'ateliers (soit 3 ateliers de 2 h) et 4 h d'accès libre. Ensuite, un tarif est appliqué de 1 € par atelier pour les scolaires, étudiants et demandeurs d'emploi, et 2 € par atelier pour les autres usagers ; l'accès libre se fait au tarif qui était en vigueur dans chacun des 5 espaces numériques avant la création de la Cyberbase.

IT Média, site du réseau régional Pyramide

En 2006, la fréquentation du site Pyramide de Castres a été en hausse de 7 % par

rapport à l'année 2005, et 14.569 heures de formation ont été dispensées, ce qui fait de ce centre le premier site du réseau Pyramide, parmi les 14 répartis dans la Région Midi-Pyrénées (IT Média représente 14% de la fréquentation globale). 42 formations ont été ouvertes au bénéfice de 154 stagiaires qui, pour 71% sont originaires de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (dont plus de la moitié de la ville de Castres). Les femmes continuent de représenter environ 1/3 du public.

Des investissements à hauteur de 16.600 € ont été réalisés en 2006 pour maintenir les équipements à niveau avec l'aide de l'Etat et du Conseil régional de Midi-Pyrénées. Le fonctionnement est principalement assuré par le Conseil Régional (59 K€), la Communauté d'agglomération (50 K€), le Conseil Général du Tarn (15 K€), la Chambre de Commerce et d'Industrie (10 K€).

L'augmentation constante des effectifs et sa place de premier site de Midi-Pyrénées démontre l'utilité d'IT Média au bénéfice de l'agglomération et du bassin d'emploi.

(2) Le rapport a été produit en juin 2007 et propose des orientations pour que dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'agglomération paracheve l'équipement des zones d'activité et des sites où des entreprises ont besoin d'être connectées.

Les politiques communautaires

Transports

Les communautés d'agglomérations sont investies aux termes de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales, d'une compétence pour l'organisation des transports urbains au sens de la loi (Loi d'organisation des transports intérieurs).
Au terme de l'article 74 de cette loi, le périmètre des communautés d'agglomérations vaut périmètre des transports urbains.

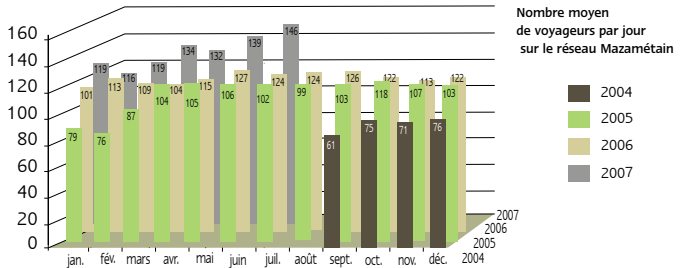
Les Services Libellus

Issue de la Régie Municipale des Transports Urbains de la ville de Castres, la Régie des transports publics urbains Libellus a été transférée à la Communauté d'agglomération lors de sa création en 2000. A cette date ont été créés les services de transports à la demande Mobi-Libellus et Taxi-Libellus ; le premier est destiné aux personnes à mobilité réduite⁽¹⁾, le second propose des solutions de déplacements aux personnes des 16 communes qui habitent des secteurs non desservis par les lignes urbaines régulières.
Un réseau a ensuite été créé sur le pôle mazamétain, tandis que le réseau du pôle castrais a été réorganisé.
Depuis 2005, la consolidation des réseaux ainsi constitués et les adaptations aux besoins des usagers, se sont accompagnées du retour à l'équilibre budgétaire, qui s'est confirmé en 2006.

Libellus sur le pôle mazamétain

Le réseau fonctionne sur ce pôle depuis

(1) La Communauté d'agglomération s'efforce d'améliorer en permanence l'accessibilité de l'ensemble des services et des équipements dont elle a la charge ; ainsi, le renouvellement de la flotte des bus Libellus est assorti de prescriptions qui permettent de disposer de matériels mieux équipés par les personnes à mobilité réduite - en outre, en 2007, conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005, une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées sera instituée pour faire toutes propositions utiles et mettre en œuvre un schéma directeur d'accessibilité des services.



septembre 2004. Il est constitué de 2 lignes diamétrales qui desservent le cœur des quartiers de Mazamet et d'Aussillon. Le point nodal est situé à la gare SNCF de manière à assurer une intermodalité avec le train. Une boutique a été créée dans les locaux de la gare pour l'information du public et la vente des titres de transport ; pour tenir compte des heures de fréquentation, celle-ci est ouverte chaque matin. Ce réseau fonctionne de mardi au samedi, avec six agents.
Un service de desserte des marchés d'Aussillon et de Mazamet a en outre été créé à partir des communes de Caucalières, Payrin Augmontel, Pont de l'Arn et Aiguefonde. Il fonctionne les jours des marchés de Mazamet et d'Aussillon, soit le mardi, jeudi et samedi. Compte tenu de la fréquentation du service et de la desserte de ces communes par le service Taxi-Libellus, les taxis assurent depuis septembre 2005 ce service au même tarif que le réseau urbain.
La mise en œuvre de ce service de transports en commun sur le pôle mazamétain a induit un changement d'habitudes, qui peut être observé au travers de la fréquentation des lignes, en forte augmentation.

Libellus sur le pôle castrais

La réorganisation réalisée en 2004 a conduit à établir 6 lignes régulières, avec des doublages aux heures de pointe. Deux nœuds d'interconnexion ont été créés, l'un à Durenque et l'autre à l'Albinque. Ce nouveau réseau permet de mieux assurer le lien entre les différents quartiers

de la ville. Les gains d'organisation ont permis de créer un nouveau service de navette gratuite : Chrono-Libellus. Ce service dessert le centre ville à partir du parking de la place du 1^{er} mai et du parking Drouot - salle Gérard Philippe. En correspondance avec l'ensemble des véhicules du réseau urbain aux arrêts Durenque et Drouot, il bénéficie d'une fréquence de dix minutes, permettant à la clientèle de se déplacer rapidement. Les comptages effectués montrent que le nombre de voyageurs sur les lignes régulières reste stable, l'augmentation du nombre de voyageurs transportés correspondant à la fréquentation de la navette.
En septembre 2005, il a été procédé à la refonte du réseau rural qui desservait certains hameaux de la commune de Castres. Ce service faisait double emploi avec le réseau Taxi-Libellus pour une qualité inférieure du service rendu ; il est depuis assuré par les taxis, le tarif restant inchangé pour les usagers.
En 2006 a été engagée une réorganisation de la boutique et de l'administration du réseau, en vue de les regrouper en un lieu unique⁽²⁾.

Les transports interurbains

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté d'agglomération est également en charge des transports sur

(2) Ce qui sera fait en septembre 2007, quand la boutique s'installera Place Sout dans de nouveaux locaux.

l'axe Castres-Mazamet-Saint Amans Soult ; cette ligne est déjà couverte pas la ligne départementale qui dessert Saint Pons. En accord avec le Conseil Général du Tarn, il a donc été décidé d'exploiter cette ligne au déficit de laquelle la Communauté d'agglomération participe à hauteur de 20%.

Les transports scolaires

L'article 57 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, stipule que les Communautés d'agglomération peuvent choisir de passer une convention de transfert de compétences avec le Département, « lorsque l'organisation du transport scolaire dans le périmètre d'une communauté d'agglomération relevait antérieurement à la création de cette dernière du seul Département ».

L'article 88 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, énonce que l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains peut également confier, par convention, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires au Département. La circulaire n°NOR/LBL/B/04/10074/C du 10 septembre 2004 précise la portée de l'article susvisé en une possibilité de délégation au Département de la compétence en matière de transport scolaire. Dans ce contexte juridique et pour optimiser les moyens mis en œuvre, le choix de la Communauté d'agglomération et du Conseil Général du Tarn a donc été de mutualiser autant que possible les moyens humains et matériels ; dans cet objectif, une convention de subdélégation de compétence a été conclue, prévoyant que le Département gère les transports scolaires dans le périmètre de la Communauté d'agglomération, à l'exception du périmètre desservi par les lignes urbaines régulières. Cette solution permet de garantir un meilleur service au meilleur coût pour les contribuables³⁾.

Il est à noter que les marchés de transports scolaires seront renouvelés à compter de la rentrée scolaire 2007 pour une durée de 6 ans.

(3) La Communauté d'agglomération prend à sa charge l'augmentation qui pourrait résulter d'une augmentation du nombre d'élèves ou d'un développement des services offerts.

Habitat - Logement

Le Programme Local de l'Habitat fixe le cadre dans lequel la Communauté d'agglomération exerce sa compétence obligatoire « Equilibre social de l'habitat ».

Le PLH en cours concerne la période 2002-2007 ; il comprend quatre objectifs :

- diversifier et rendre attractif le parc de logements privés,
- revaloriser et rééquilibrer le parc social public dans l'agglomération,
- élargir les "réponses logement" pour les publics en difficulté et les publics spécifiques,
- animer la politique de l'Habitat de l'agglomération.

Deux OPAH étaient en cours en 2006.

L'étude de réalisation d'une troisième OPAH portant sur les communes urbaines a été produite en décembre 2006.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'OPAH de protection contre les

bruits routiers a été engagée en juin 2004. Elle est opérationnelle jusqu'en juin 2007. Le principal objectif de cette opération porte sur l'isolation acoustique des logements. Pour bénéficier des aides de la Communauté d'agglomération et des subventions de l'ANAH, les propriétaires doivent respecter le label Acotherm AC2. Une prime exceptionnelle de 80 € par ouverture traitée est attribuée par la

Communauté d'agglomération aux propriétaires bailleurs ou occupants, sans plafond de ressources.

Les objectifs quantitatifs sont de 120 logements dont :

- 70 logements de propriétaires occupants,
- 50 logements de propriétaires bailleurs.

Au lancement de l'étude, le périmètre retenu concernait essentiellement les immeubles situés le long de la RN 112. Devant la faiblesse du montant des travaux et le nombre restreint de propriétaires concernés, en particulier de bailleurs, les élus de la Communauté d'agglomération ont souhaité élargir le périmètre opérationnel de l'OPAH. La proposition d'élargissement a fait l'objet d'un avenant à la convention approuvée par le Conseil le 15 mai 2006.

Le nouveau périmètre englobe

2 900 immeubles soit plus du double du périmètre précédent.

Fin 2006, 31 dossiers ont été déposés selon la répartition suivante :

- 12 dossiers de propriétaires occupants bénéficiant de l'aide conjointe de l'ANAH et de la Communauté d'agglomération,
- 7 dossiers de propriétaires bailleurs bénéficiant de l'aide conjointe de l'ANAH et de la Communauté d'agglomération,
- 33 dossiers de propriétaires occupants bénéficiant uniquement de l'aide de la Communauté d'agglomération.

En 2006, 34 dossiers de propriétaires occupants ont été approuvés par le Conseil de la Communauté d'agglomération dont 1 dossier conjoint ANAH et Communauté d'agglomération pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

OPAH de protection contre les bruits routiers : répartition de dépôt des dossiers

Total des dossiers passés délibération	Montant de la dépense subventionnée	Montant de la subvention ANAH	Montant des aides de la CACM
17 dossiers	63 674 €	1 680 €	6 320 €

Suivi et animation des OPAH : coût des équipes d'animation

	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
OPAH de protection contre les bruits routiers (2004-2006) :						
Coût global HT	14 582	21 873	21 873	14 582		72 912
Aides de l'Etat	2 916	4 375	4 375	2 916		14 582
OPAH de revalorisation des bourgs ruraux (2005-2007) :						
Coût global HT		20 921	20 921	20 921	6 974	69 739
Aides de l'Etat		4 184	4 184	4 184	1 394	13 947

L'OPAH communautaire de

valorisation des bourgs ruraux a été approuvée par le Conseil de la Communauté d'agglomération du 21 mars 2005 et engagée avec l'Etat et l'ANAH le 13 juillet 2005 pour une durée de 3 ans.

- Les principaux enjeux de cette OPAH sont de :
- valoriser le patrimoine en développant l'offre locative dans les centres bourgs et en veillant au maintien à domicile des propriétaires occupants de condition modeste,
 - lutter contre la vacance et l'habitat indigne.

L'OPAH vise l'amélioration ou la remise sur le marché de 180 logements répartis comme suit :

- 110 logements occupés par leurs propriétaires,
- 70 logements locatifs.

32 dossiers ont été déposés depuis le lancement de l'OPAH dont :

- 3 dossiers de propriétaires bailleurs
- 29 dossiers de propriétaires occupants.

Les dossiers des propriétaires bailleurs n'étant pas soldés, la Communauté d'agglomération n'a pas encore délibéré sur la subvention complémentaire de 5% des travaux pris en compte par l'ANAH estimée à 864 €.

Pour ces 2 opérations, la Communauté d'agglomération prend en charge le coût des équipes chargées du suivi et de l'animation des opérations, comme indiqué dans le tableau ci-contre.

L'étude de l'OPAH des communes

urbaines réalisée, fait apparaître, sur les 4 communes urbaines de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière :

- une perte d'habitants de 5 % entre 1990 et 1999. Cette diminution touche surtout les jeunes. Dans le même temps, on assiste à une forte augmentation du nombre de chômeurs.
- un parc important de résidences principales (90 %) et un taux de propriétaires occupants de 65 %.
- un patrimoine ancien des centres-villes. Autant d'éléments qui justifient le lancement d'une nouvelle OPAH⁽¹⁾.

Les organismes HLM

La loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement rend le Programme Local de l'Habitat obligatoire dans les communautés d'agglomérations compétentes en matière d'habitat de plus de 50.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15.000 habitants, dans le cas de la Communauté d'agglomération, déjà dotée d'un PLH, celui-ci sera actualisé au regard de ce nouveau cadre réglementaire. En outre, depuis 2003 la loi a modifié la gouvernance des sociétés HLM et donné aux communautés d'agglomérations la possibilité de devenir actionnaires des sociétés HLM possédant des logements dans leur périmètre. Trois sociétés anonymes HLM exercent dans le périmètre de la Communauté d'agglomération : la SA HLM de la Vallée du Thoré, la SA HLM du Tarn (et la société CARPI, qui a cessé toute activité de construction depuis 1989). Le Conseil de la Communauté d'agglomération a donc décidé en 2005 de devenir actionnaire symbolique dans la SA HLM du Tarn et dans celle de la Vallée du Thoré. Des représentants de la Communauté d'agglomération ont été désignés pour siéger aux conseils d'administration de ces organismes avec lesquels la concertation se trouve ainsi renforcée, au moment où le PLH doit être actualisé.

Les publics en difficulté

Au cours des dernières années, la Communauté d'agglomération a souhaité conduire, dans le domaine du logement, des actions en direction des publics en difficulté : concertation avec les bailleurs sociaux pour améliorer l'offre des logements

temporaires ou d'urgence, participation à la création par la Fondation Armée du Salut, d'une maison-relais sur le pôle mazamétain. Enfin, considérant l'intérêt communautaire de l'action menée par l'Agence Départementale de l'Information pour le Logement, la Communauté d'agglomération contribue au fonctionnement de cet organisme à hauteur de 5.000 € par an.

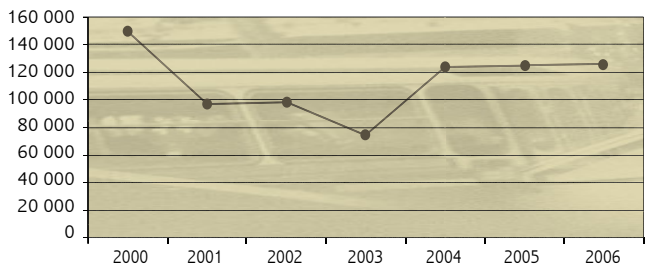
Politique de la ville

L'achèvement du Contrat de villes

2006 a constitué la dernière année de programmation du contrat de villes de Castres - Mazamet - Aussillon - Labruguière au titre de la convention cadre conclue en 2000 pour une durée de 7 ans. Depuis ce Contrat de villes, la Communauté d'agglomération prend en charge la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Elle a également participé au financement de 43 actions d'insertion économique au titre du

(1) Le Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2013 a été conclu le 29 juin 2007 par le Président de la Communauté d'agglomération, les Maires de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière, le Préfet du Tarn, le Président du Conseil Général du Tarn, le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées ; s'y sont également associés la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet, la Chambre de Métiers du Tarn ainsi que les bailleurs sociaux qui interviennent localement. La première programmation a été décidée le 17 juillet 2007.

Contrat de villes - Crédit octroyés par la Communauté d'agglomération de 2000 à 2006 (en €)



(1) Celle-ci sera lancée en 2007.

Programme Local d'Insertion pour l'Emploi jusqu'en 2002 ; depuis, elle consacre chaque année un budget pour soutenir les actions d'insertion économique. Globalement, en six ans, la Communauté d'agglomération a contribué pour près d'un million d'euros aux actions conduites dans le cadre du Contrat de villes.

Le Contrat de villes 2000-2006 était articulé autour de 4 objectifs :

- favoriser l'insertion économique et le développement de l'emploi,
- assurer la tranquillité publique,
- insérer la jeunesse dans la cité,
- favoriser l'intégration sociale et la lutte contre l'exclusion.

Au total, ce sont 27 895 273 € qui ont été consacrés par les différents partenaires financiers du contrat à la politique de la ville. L'évaluation des actions, réalisée à mi-parcours du contrat, a servi à l'élaboration du diagnostic préalable à l'élaboration du nouveau Contrat urbain de cohésion sociale. L'année 2006 marque surtout l'élaboration du nouveau Contrat urbain de cohésion sociale qui prend la suite du Contrat de villes. Ce nouveau dispositif, d'une durée de 3 ans reconductible, entrant en vigueur à partir de 2007⁽¹⁾.

L'élaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le Contrat urbain de cohésion sociale est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

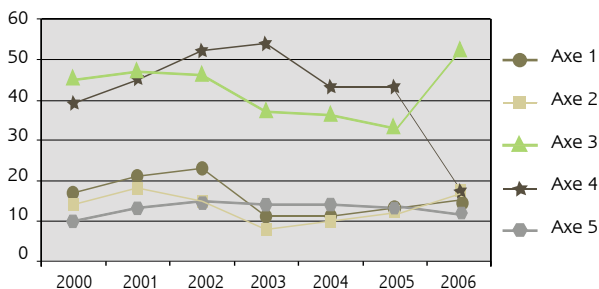
Dans un premier temps, un document a été établi fin juin en collaboration avec tous les partenaires concernés pour définir la géographie prioritaire de la politique de la ville qui a été officiellement définie à la mi-octobre.

Huit quartiers prioritaires ont été retenus :

- quartiers de catégorie 1 : Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous, Lameilhé à Castres, et La Falgalarié à Aussillon,

(2) Cette étude débouchera en 2007 sur des orientations stratégiques ; quant à la mise en œuvre, elle se fera au niveau départemental, dans le cadre d'un dispositif associant les différentes structures qui portent les PLIE, visant à optimiser les financements qui pourront être alloués par le Fonds Social Européen.

Contrat de villes, répartition du coût des actions par axe



- quartier de catégorie 2 : le centre-ville de Mazamet,
- quartiers de catégorie 3 : le centre-ville de Castres, La Lauze à Mazamet et le centre-ville de Labruguière.

La catégorie 1 correspond à des quartiers dans lesquels une intervention coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles est absolument indispensable.

Ce contrat s'appuie sur 5 thématiques : « Habitat et cadre de vie », « Accès à l'emploi et développement économique », « Education et réussite éducative », « Santé », « Citoyenneté et prévention de la délinquance ». Le travail par thématique a démarré à partir d'octobre 2006.

Dans le cadre d'un partenariat large en cohérence avec les dispositifs régionaux et départementaux, et en subsidiarité avec ses communes membres, la Communauté d'agglomération entend renforcer dans le domaine de la politique de la ville l'action qu'elle a ciblée sur ce qui relève des compétences communautaires, c'est-à-dire l'emploi et l'insertion économique ; à ce titre, le lancement d'une étude pour la définition et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'insertion de type PLIE a été approuvé par le Conseil du 4 décembre 2006⁽²⁾.

Les adultes-relais

Une circulaire interministérielle du 26 avril 2000 définit ce dispositif. Destinés sans condition de diplôme à des personnes de 30 ans au moins et sans emploi, les postes d'adulte-relais peuvent être attribués à des associations visant à améliorer les relations sociales dans les quartiers en difficulté. Au total, 13 adultes-relais interviennent depuis 2006 dans le périmètre de la Communauté d'agglomération, soit 8 de plus qu'en 2005.

Environnement et cadre de vie

L'élimination et la valorisation des déchets

Au cours de l'année 2006, ce sont 24.920 tonnes d'ordures ménagères et 5.045 tonnes d'emballages ménagers recyclables qui ont été collectés, et remis au syndicat mixte départemental TRIFYL pour assurer l'élimination des premières, ainsi que le tri et le recyclage des seconds. Ce sont donc un total de 29.965 tonnes d'ordures ménagères qui ont été ainsi collectées par les 73 agents chargés

	2005	2006	évolution %
ordures ménagères résiduelles	24 856,90 t	24 920,058 t	+0,3 %
Verre	1 875,00 t	1 770,72 t	-5,6 %
Journaux et emballages ménagers	3 192,09 t	3 274,52 t	+2,6 %
Total collecté en vue d'être valorisé	5 067,09 t	5 045,24 t	-0,4 %
Total	29 923,99 t	29 965,82 t	+0,1 %

de la collecte, soit 357 kg par habitant et par an - ce qui est inférieur à la moyenne nationale (420 kg/an) - et 410 tonnes collectées par agent.

Le tableau comparatif des tonnages 2005 et 2006 fait apparaître une légère hausse du tonnage des ordures ménagères résiduelles (+ 0,3%), une baisse du verre (- 5,6%) une hausse des journaux magazines et emballages ménagers recyclables (+ 2,6 %) ce qui met en évidence la nécessité de poursuivre les actions de communication instituées en faveur du tri et de la récupération des emballages recyclables. Les ordures ménagères sont collectées en conteneurs publics de regroupement ou individuels sur les communes de Castres, Labruguière, Navès, Saint Amans Soult et en sacs au porte-à-porte sur les autres communes.

Les collectes sélectives sont organisées :

- en porte-à-porte avec tri à la source avec des caissettes individuelles bleues ou jaunes pour certains quartiers de Castres et Labruguière, à noter que ce mode permet la collecte du verre avec les autres emballages,
- en conteneurs ou colonnes de regroupement pour les communes de Castres, Labruguière, Navès, Saint Amans Soult,
- en porte-à-porte avec des sacs plastiques jaunes sur les autres communes.

Hormis pour les quartiers collectés en caissette, le verre est toujours collecté en apport volontaire dans des colonnes de regroupement.

Déchetteries

Trois déchetteries destinées à recueillir les matériaux valorisables par apport volontaire sont implantées sur le territoire de la communauté :

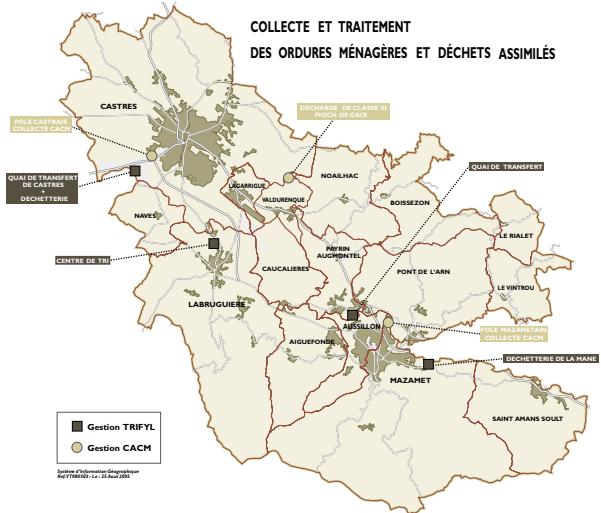
- à l'ancienne décharge de La Mane sur la commune de Mazamet,
- dans la zone industrielle de Mélou à Castres couplée avec le centre de transfert des ordures ménagères,
- au centre de tri de Labruguière.

- Quais de transfert

Deux quais de transfert sont en service sur le territoire communautaire :

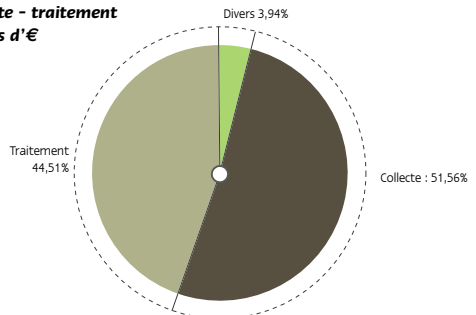
- le quai de transfert d'Aussillon, situé sur la zone industrielle de la Rougérié, qui reçoit les ordures ménagères

Localisation des unités de traitement



Années	Capitation	Traitement O.M.	Tri
2000		59,08 €	
2001	6,44 €	74,15 €	
2002	6,44 €	71,35 €	
2003	6,86 €	70,91 €	
2004	7,39 €	69,45 €	190,96 €
2005	8,86 €	69,63 €	62,25 €
2005	9,50 €	72,80 €	58,03 €

Répartition collecte - traitement
Total : 6,5 millions d'€



et les déchets ménagers recyclables du Mazamétain,
- le quai de transfert de Mélou qui se trouve sur la commune de Castres et assure le transfert des déchets non recyclables.

- Centre de tri de Labruguière
Le centre de tri géré par le syndicat TRIFYL sur la commune de Labruguière assure le tri, le conditionnement et l'expédition de l'ensemble des produits des collectes

sélectives de tout le sud du département du Tarn et du SIPOM de Revel.

Le budget de la collecte et du traitement des déchets s'est élevé à 7 millions d'€ en 2006, les dépenses se répartissent entre la collecte (51,56%) assurée directement par la Communauté d'agglomération, le traitement (44,51%) délégué au syndicat mixte départemental Trifyl et des dépenses diverses que la Communauté d'agglomération réalise en matière de communication pour la sensibilisation au tri et à la récupération des déchets recyclables, ou pour assurer la continuité de certains services spécifiques (ramassage des déchets verts, cartons, encombrants) mis en place par les communes avant le transfert de la compétence intervenu en 2004⁽¹⁾.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères finance ce budget (cf. encart « Finances »).

L'observation de l'air

En application de la convention approuvée par le Conseil de la Communauté le 7 juillet 2000, l'Observatoire régional de l'air de Midi-Pyrénées (ORAMIP) a poursuivi, au cours de l'année 2006, la gestion de la station fixe mise en service sur le toit du centre hospitalier en janvier 2001. Cette station mesure les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂), de soufre (SO₂), d'ozone (O₃) et les particules en suspension, la qualité de l'air.

Pour 2006, la qualité de l'air à Castres s'est située pour 95 % de l'année entre les indices 2 (très bonne qualité) et 5 (qualité moyenne). Les plus mauvais indices avec un indice 7 (qualité médiocre) ont été enregistrés sur 3 journées : les 16, 25 et 26 juillet, en raison de présence d'ozone dans l'air ambiant.

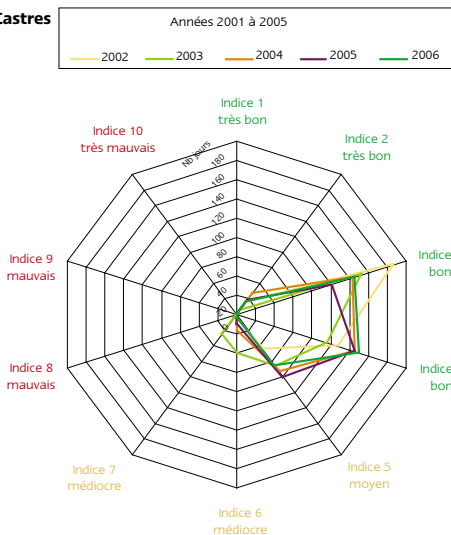
La politique de l'eau

A sa création, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'une compétence facultative "contribution à la politique de réhabilitation des cours

(1) Il est à noter que la Communauté d'agglomération a également institué un service spécial de collecte des déchets des activités de soins (piquants, tranchants...), qui devrait être repris par Trifyl à compter de 2008, et être étendu au Tarn.

2006	Indices de qualité de l'air					Indices de pollution de l'air				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
janv-06	0	3	16	10	0	0	0	0	0	0
févr-06	0	2	18	6	2	0	0	0	0	0
mars-06	0	1	15	13	2	0	0	0	0	0
avr-06	0	0	5	21	4	0	0	0	0	0
mai-06	0	2	2	19	8	0	0	0	0	0
juin-06	0	0	0	9	17	0	0	0	0	0
juil-06	0	0	0	6	12	10	3	0	0	0
août-06	0	2	7	14	8	0	0	0	0	0
sept-06	0	0	7	13	9	1	0	0	0	0
oct-06	0	0	16	12	3	0	0	0	0	0
nov-06	0	0	19	9	0	0	0	0	0	0
déc-06	0	1	19	4	1	1	0	0	0	0
TOTAL jours	0	11	124	136	66	16	3	0	0	0

Qualité de l'air à Castres



Source : ORAMIP 2006

d'eau et de protection contre les crues, en particulier par des subventions ou participations au syndicat mixte

Thoré-Agout inférieur" et adhère à ce titre au SMIX de rivière Thoré Agout pour dix de ses communes membres (Aiguefonde, Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet, Navès, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Caucalières et Saint Amans Soult).

La Commission locale de l'eau du bassin de l'Agout mise en place en 2003 a proposé d'élaborer un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour l'ensemble du bassin (200 communes sont concernées, réparties sur 4 Départements et 2 Régions).

Pour en assurer la maîtrise d'ouvrage, l'Etat et le Syndicat mixte de rivière Thoré Agout ont élaboré un projet de transformation de ce Syndicat mixte en Syndicat mixte de bassin de l'Agout.

Par délibération du 15 mai 2006, le Conseil a engagé la procédure nécessaire à cette transformation, en demandant aux communes membres de transférer à la Communauté d'agglomération trois nouvelles compétences permettant à celle-ci d'adhérer au Syndicat mixte du bassin de l'Agout :

- élaboration et mise en œuvre du SAGE Agout, qui est une compétence obligatoire

du Syndicat mixte du bassin de l'Agout ;
 - réalisation des travaux liés à la gestion de l'eau, aux milieux aquatiques, à l'entretien et la restauration du lit et des berges des cours d'eau, à la valorisation du patrimoine naturel et bâti lié à l'eau, dans la limite des linéaires des cours d'eau déjà concernés par la compétence de la Communauté d'agglomération en la matière au titre de son adhésion au Syndicat mixte de rivière Thoré Agout, qui est compétence optionnelle du syndicat mixte du bassin de l'Agout ;
 - réalisation des travaux liés à la lutte et à la prévention contre les inondations, dans la limite des linéaires des cours d'eau déjà concernés par la compétence de la Communauté d'agglomération en la matière au titre de son adhésion au Syndicat mixte de rivière Thoré Agout, qui est également une compétence optionnelle du syndicat mixte du bassin de l'Agout¹⁹.

Equipements sportifs, culturels et de loisirs

L'Espace Apollo Michel Bourguignon

La Communauté d'agglomération gère le bâtiment de ce centre culturel et multimédia qui dispose d'une grande salle pour le spectacle vivant, également équipée pour le cinéma, d'une deuxième salle de cinéma, d'un espace d'exposition... Un programme de travaux visant à améliorer la fonctionnalité de l'équipement a été mis à l'étude en 2005 et engagé en 2006 (350 K€).

L'Espace Apollo - Michel Bourguignon est en outre mitoyen avec la médiathèque de

la ville de Mazamet. Les salles de cinéma sont exploitées par un gestionnaire privé au titre d'une Délégation de Service Public. Depuis plusieurs années, des artistes y sont accueillis en résidence pour créer des spectacles ; ils sont hébergés dans un bâtiment proche, spécialement aménagé par la ville de Mazamet ; un lieu de répétition est également à l'étude dans l'ancien temple, proche, ce qui permettrait de compléter ainsi ce dispositif d'accueil d'artistes en résidence.

La salle de musiques actuelles

Lo Bolegason

Lo Bolegason, équipement culturel communautaire ouvert depuis 2002, dispose d'une salle de concert de 525 places debout et 280 assises, de 4 studios de répétition, d'un espace multimédia (6 ports).

L'activité principale de cet équipement communautaire est la diffusion des musiques actuelles (rock, musiques électroniques, musiques croisées, musiques du monde, musiques traditionnelles, reggae...) ; il produit et organise donc des concerts, selon une programmation que caractérise une volonté d'électisme dans ce domaine musical, de découverte de nouveaux talents.

La diffusion comporte ainsi des artistes reconnus, mais également des artistes en développement ou en devenir ; les artistes locaux en voie de professionnalisation sont encouragés, notamment dans le cadre de partenariats régionaux et départementaux (sélections du « Réseau Printemps », de « Rock in Tarn », et dans le cadre du réseau régional « Avant Mardi »). Environ 40 concerts par an sont organisés avec une politique tarifaire qui permet l'accès à un public large.

Lo Bolegason met en œuvre un projet artistique et culturel que ses administrateurs - représentants de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Tarn et de la Communauté d'agglomération, auxquels sont associées des personnalités qualifiées - ont approuvé ; au travers de ce projet, Lo Bolegason s'engage en outre à accueillir des artistes en développement de manière pour les aider à finaliser leur projet, ou

des artistes reconnus pour faire connaître leur démarche aux acteurs régionaux. Il développe l'accueil en résidence en direction des groupes et artistes qui préparent une tournée, un enregistrement...

Enfin, la Communauté d'agglomération est attentive à ce qu'il ouvre ses studios, ainsi que l'espace multimédia au public local le plus large possible. Le budget 2006 s'est élevé à 400 K€, les recettes proviennent des ressources propres, et des subventions pour les partenaires publics : Etat 106 K€, Conseil Régional 38 K€, Conseil Général 30 K€, et Communauté d'agglomération 140 K€.

En 2006, dans le cadre du contrat d'agglomération, un important programme de travaux (345 K€) a été lancé par la Communauté d'agglomération, destinés à améliorer la sécurité et la fonctionnalité des lieux.

La piscine-patinoire L'Archipel

Seul complexe de loisirs du Tarn regroupant une piscine et une patinoire, L'Archipel réalise en moyenne 300 000 entrées chaque année depuis son ouverture en juin 1993 : 74 % en piscine, 23 % en patinoire et 3 % pour les spectacles. Le public représente 65%, tandis que les scolaires comptent pour 16 % des entrées et les clubs pour 16 % (les spectateurs, donc, pour 3 %).

Avec une hausse de la fréquentation de près de 1,83 %, L'Archipel a ainsi réalisé 289.961 entrées en 2006, et accueilli à l'automne son 4 millionième visiteur (au total, depuis 2004, la fréquentation enregistre une augmentation de 10,10 %). Les recettes se sont élevées sur 12 mois à 746.502 €, contre 745.298 € en 2005 Grâce au niveau élevé d'investissement que la Communauté d'agglomération a consenti à l'équipement depuis 6 ans, la piscine patinoire L'Archipel reste une référence régionale des loisirs sportifs, dans un contexte qui voit l'offre de loisirs s'accroître et se diversifier (plans d'eau, parcs d'acrobatie aux branches, et se développer les piscines chez les particuliers). Les abonnés représentent, depuis 2006, 25 % des entrées et 23 % des recettes, (contre 8 % en 2004 et 15 % en 2005), en raison d'une politique qui cherche à fidéliser la clientèle. Avec un budget de fonctionnement hors personnel de 600.000 € et un budget d'investissement de 200.000 €, l'équipe offre au quotidien des

(1) En 2007, les services de l'Etat ont demandé de préciser les conditions d'adhésion avec compétences optionnelles et d'approuver la liste des collectivités qui seront membres du syndicat mixte au moment de sa création, ce qui a été fait lors de la séance du Conseil de la Communauté d'agglomération du 2 juillet 2007 ; les linéaires des berges des cours d'eau ont été définis comme suit : Agout : 17.100 m, Thoré : 66.900 m, Arnette : 14.600 m, Arn : 4.000 m.

prestations de qualité, dans un environnement sécurisé, à chacune des personnes reçues dans l'établissement. Dans le cadre du Contrat d'agglomération, plus d'un million d'€ ont été investis entre 2004 et 2007, dont 500 K€ ont été consacrés à la mise aux normes des installations et du restaurant (celui-ci pourra désormais accueillir plus de 100 000 personnes par an, grâce à la création d'une salle en véranda, portant la capacité d'accueil à 220 couverts, dans un cadre unique au niveau régional). Il faut rappeler que la Communauté d'agglomération, dès 2003, a engagé une politique de développement durable qui s'est concrétisée, à L'Archipel, par la mise en place de 270 m² de panneaux solaires thermiques - c'est la plus grande surface installée en Midi-Pyrénées, ce qui permet de limiter le recours au gaz pour le chauffage de l'eau des bassins. Ainsi, en 2006, plus de 191 000 KWh ont été produits grâce à cette installation, permettant d'économiser près de 54 tonnes de CO² (l'équivalent produit par 40 voitures ayant parcouru 10 000 km).

La Base de loisirs du lac des Montagnès

Le niveau de fréquentation de la base de loisirs des Montagnès a été estimé pour la saison 2006 à 94.500 personnes ce qui est satisfaisant car, sans atteindre le chiffre de la saison 2003, qui sous l'effet de la canicule avait atteint 98.500 personnes, il est supérieur à la fréquentation habituellement enregistrée. Les principales interventions ont concerné en 2006 des aménagements de sécurité et de signalisation ; des études

relatives à l'amélioration du réseau d'assainissement et à la construction d'un nouveau local pour les surveillants de baignade, ont été lancées⁽¹⁾.

Mais en 2006, des travaux ont surtout été nécessaires, en raison des intempéries : en janvier, le gel a occasionné de gros dégâts aux arbres, et en juin, l'orage de grêle a endommagé les bâtiments propriété de la collectivité : le restaurant, la maison du garde, ainsi que le réseau d'éclairage. La baignade a été autorisée du 1^{er} juillet au 3 septembre 2006, avec 5 maîtres nageurs sauveteurs saisonniers (Pendant la saison de baignade, un adjoint au garde privé est recruté).

La qualité des eaux de baignade a fait l'objet de contrôles réguliers :

- contrôles sanitaires effectués tous les 15 jours par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ; la qualité de l'eau a été conforme, permettant la baignade pendant toute la période où elle a été autorisée ;
- contrôles deux fois par jour, par les surveillants de baignade, de la transparence de l'eau à l'aide d'un disque de Secchi ; toute transparence inférieure à 1,00 m entraînant la suspension d'autorisation de la baignade, ce qui n'a pas été le cas en 2006.

(1) les travaux seront réalisés en 2007 qui verra la base de loisirs dotée d'un réseau neuf de traitement des eaux usées ainsi que d'un chalet, bien intégré dans le paysage, pour héberger le poste de secours et les surveillants de baignade lors des périodes d'autorisation de baignade.

**Castres-Mazamet,
mardi 14 août 2007**

Ce rapport a été établi par
Jean-Luc CHAMBAULT,
Directeur général des Services
à partir des contributions fournies
par les directions et services.
La mise en forme du document
a été réalisée par
Elisabeth SENTOLL

Répertoire des sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport. On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire des sigles qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

ADCF	Association des Communautés de France	EAIT	Espace Accueil Information Toxicomanie	SAVIP	Service d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales
ADIL	Agence Départementale de l'Information pour le Logement	ECM	Espace Culture Multimédia	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line	EPA	Etablissement Public Administratif	SIG	Système d'Information Géographique
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SIPOM	Syndicat Intercommunal pour les Ordures Ménagères
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi	EPN	Etablissement Public Numérique	SMIX	Syndicat Mixte
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	GCE	Génie du Conditionnement et de l'Emballage	SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
BIJ	Bureau Information Jeunesse	HLM	Habitation à Loyer Modéré	SO ²	Dioxyde de soufre
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	ICIC	Immobilier à Caractère Industriel et Commercial	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CA	Chiffre d'Affaire	IUT	Institut Universitaire Technologique	TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
CAHT	Chiffre d'Affaire Hors Taxe	LOTI	Loi d'Organisation des Transports Intérieurs	TP	Taxe Professionnelle
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	MJC	Maison des Jeunes et de la Culture	TPU	Taxe Professionnelle Unique
CDIAE	Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique	NO ²	Dioxyde d'azote	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	O ³	Ozone	VUN	Voie Urbaine Nord
CLETC	Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	WIFI	Wireless Fidelity
CO ²	Dioxyde de carbone	ORAMIP	Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées	ZA	Zone d'Activité
CPER	Contrat de Plan Etat-Région	OTSI	Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
CRITT DIAC	Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie - Diagnostic Ingénierie Analyse Castres	PACT	Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'Habitat		
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires	PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable		
CV	Curriculum Vitae	PDU	Plan de Développement Urbain		
DART	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	PIJ	Point Information Jeunesse		
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	PLH	Programme Local de l'Habitat		
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	PLU	Plan Local d'Urbanisme		
DGD	Dotation Globale de Décentralisation	PME	Petite et Moyenne Entreprise		
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement	PPI	Plan Particulier d'Intervention		
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	RD	Route Départementale		
		REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents		
		RMI	Revenu Minimum d'Insertion		
		RN	Route Nationale		
		SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux		

Pour en savoir plus

- www.castres-mazamet.com
- Rapports d'activité 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005
- recueil des actes administratifs (publication semestrielle)

Le contexte territorial et les compétences

- www.insee.fr

Les services

- guide du personnel
- bilan social 2007

Les finances

- budget et compte administratif de la Communauté d'agglomération (délibérations respectivement avant le 31 mars de l'année concernée et avant le 30 juin de l'année suivante)

La politique de communication

- Pôles Sud 2006 : n° 23, 24 et 25
- guide des hébergements et de la restauration
- guide d'accueil
- guide de l'investisseur

Développement économique, plateforme numérique

- ZAC du Causse - compte-rendu annuel d'activité
- ZAC du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte-rendu annuel d'activité
- ZAC de l'Ecosite - compte-rendu annuel d'activité
- ZAC du Thoré - compte-rendu annuel d'activité

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

- agenda de l'étudiant 2006
- guide de la vie étudiante
- guide des formations d'enseignement supérieur
- www.étudier-castres-mazamet.com

Environnement et cadre de vie

- guide environnement
- rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la ZAC du Causse
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la ZAC du Causse
- www.oramp.org



agglomération Castres-Mazamet

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - 81115 Castres cedex

Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02

www.castres-mazamet.com - E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com